

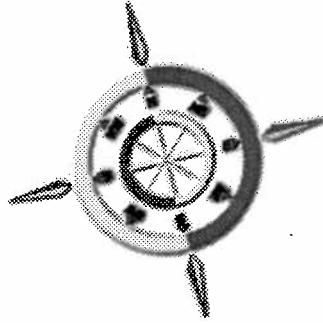
Plan directeur du
PARC MARIN NATIONAL
FATHOM FIVE



Patrimoine canadien
Parcs Canada

Canadian Heritage
Parks Canada

Canada



Plan directeur du
Parc marin national
Fathom Five

1998

This publication is also available in English. Simply request it from:

Fathom Five National Marine Park
P.O. Box 189,
Tobermory, Ontario
N0H 2R0
(519) 596-2233

AVANT-PROPOS

Des eaux d'un bleu étincelant, des îles silencieuses bordées d'arbres, de mystérieuses épaves gisant dans les profondeurs d'une mer d'eau douce ... le parc marin national Fathom Five protège à jamais une partie de notre patrimoine commun, un patrimoine qui fait notre fierté en tant que Canadiens. Au sein de la famille sans cesse élargie des parcs nationaux et des lieux historiques, Fathom Five a la distinction d'être le premier parc marin national voué à la conservation et à l'utilisation durable de l'écosystème marin.

La gestion des écosystèmes marins est particulièrement délicate. Étant donné l'action des vents et des courants, les changements à l'environnement marin peuvent être rapides et de grande portée. Beaucoup d'espèces de poissons et d'autres espèces marines sauvages se déplacent sur de grandes distances, sans tenir compte des frontières créées par l'homme. Des lois complexes et des chevauchements de compétences compliquent encore la gestion. Pour assurer la conservation du parc marin national Fathom Five, il faudra donc un degré élevé de collaboration entre tous les paliers d'administration et le public.

Ce plan directeur servira à orienter les activités de conservation de Parcs Canada et de ses partenaires pour les dix à quinze prochaines années. Il a été élaboré avec l'aide du public et j'aimerais vous inviter à vous joindre à nous pour faire de cette vision de l'avenir du parc une réalité. Nous avons besoin de vous pour y arriver.

C'est avec un grand plaisir que j'approuve officiellement le plan directeur du parc marin national Fathom Five.



Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

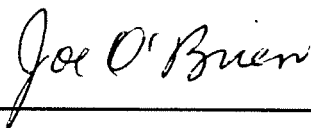


Andy Mitchell
secrétaire d'État (Parcs)

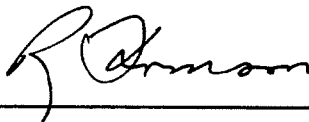
RECOMMANDÉ PAR :



T. Lee
Sous-ministre adjoint



Joe O'Brien
Directeur général de l'est du Canada



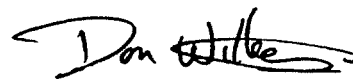
Ross Thomson
Directeur intérimaire de l'unité de gestion



Mike Briggs



Ivan Smith
Équipe de gestion de Bruce/Fathom



Don Wilkes

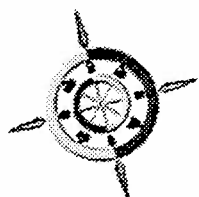


Table des matières

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

1.0	Le plan directeur	1
2.0	Les aires marines nationales de conservation	2
3.0	Le parc marin national Fathom Five	3
4.0	Description des aires marines nationales de conservation	4
4.1	Emplacement	4
4.2	Éléments physiques	4
4.3	Biologie	5
4.4	Aspects culturels	6
4.5	Utilisations actuelles	7
4.6	Rapports avec le parc national de la Péninsule-Bruce	7
4.7	Occasions de loisirs	7
4.8	Approche fondée sur l'écosystème	7
5.0	Mission et objectifs du parc	10
5.1	Mission	10
5.2	Objectifs	10
5.2.1	Le milieu naturel	10
5.2.2	L'environnement culturel	11
5.2.3	Utilisation du parc par les visiteurs	11
5.2.4	Intégration régionale	11
6.0	Concept d'aire marine de conservation	12
6.1	Principes de planification	12
6.2	Vision pour l'avenir	12
6.3	Transformer la vision en réalité	14
7.0	Zonage du parc	15
7.1	Zone I : Préservation	17
7.2	Zone II : Milieu naturel	17
7.3	Zone III : Conservation	18
7.4	Sites écologiquement et culturellement fragiles	18
8.0	L'environnement naturel	20
8.1	Gestion de l'écosystème	20
8.2	Gestion de l'écosystème aquatique	20
8.3	Gestion du poisson	21
8.4	Intégrité de l'écosystème terrestre	21
8.5	Ressources esthétiques et aires naturelles	22
8.6	Réhabilitation	22
8.7	Évaluation des impacts sur l'environnement	23
8.8	Surveillance des impacts liés à l'utilisation	23
8.9	Base d'information sur les ressources naturelles	24
8.10	Analyse de l'écosystème	24
8.11	Recherche sur les écosystèmes de référence	25



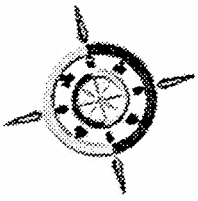
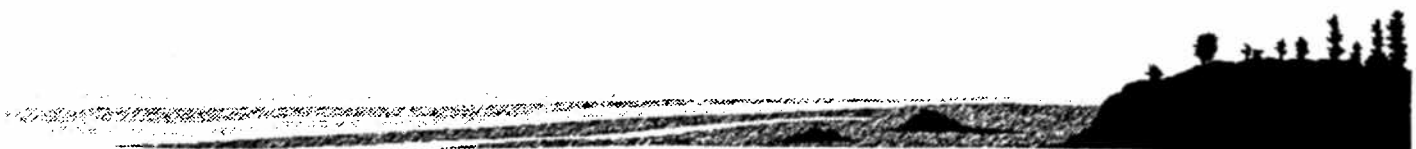


Table des matières (suite)

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

9.0	L'environnement culturel	26
9.1	La période précédant les premiers contacts avec les Européens	26
9.2	La période suivant les premiers contacts avec les Européens	26
9.2.1	La partie terrestre	26
9.2.2	La partie aquatique submergée	27
10.0	Utilisation du parc par les visiteurs	29
10.1	Objectifs	29
10.2	Thèmes et interprétation	29
10.3	Activités appropriées	30
10.4	Groupes d'utilisateurs	31
10.4.1	Visiteurs venus admirer le paysage	31
10.4.2	Plaisanciers	31
10.4.3	Utilisateurs des rives	32
10.4.4	Excursionnistes sur l'eau	33
10.4.5	Plongeurs autonomes	34
10.4.6	Utilisateurs du traversier	35
10.4.7	Utilisateurs de produits éducatifs	36
10.4.8	Groupes organisés	36
10.4.9	Résidents de la région	37
11.0	Installations et services	38
11.1	Centre d'accueil	38
11.2	Base marine	39
11.3	Inscription des plongeurs	39
11.4	Bureaux du parc	39
11.5	Logements du personnel	40
12.0	La base terrestre de Fathom Five	41
13.0	Services publics additionnels	42
13.1	Sécurité publique	42
13.2	Services offerts aux personnes handicapées	43
14.0	Intégration régionale	44
15.0	Gestion des biens immobiliers	46
16.0	Apparence des installations	47
17.0	Recettes	48
18.0	Évaluation des incidences environnementales	49



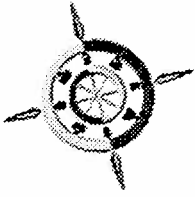


Table des matieres (suite)

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

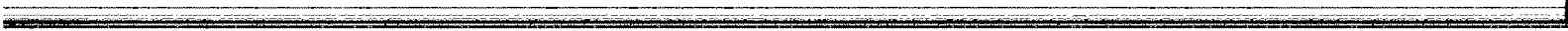
CARTES

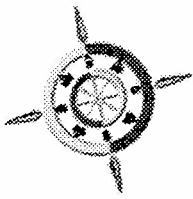
Carte 1 : Cadre régional	8
Carte 2 : Limites de l'aire de conservation	9
Carte 3 : Zonage des terres et du lit du lac	16

ANNEXES

Annexe A : Messages du parc marin national Fathom Five	51
Annexe B : Plans qui seront établis une fois le plan directeur approuvé	52
Annexe C : Membres du Comité consultatif du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five	53







Le plan directeur

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

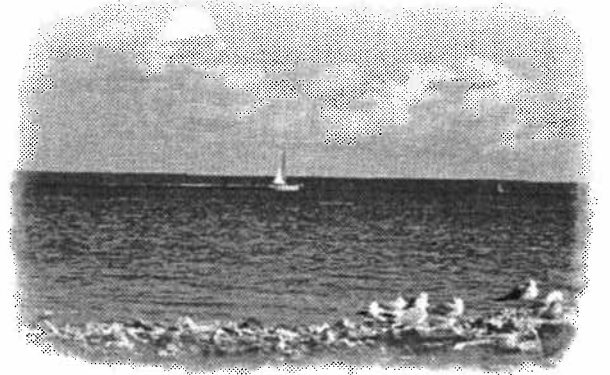
1.0 LE PLAN DIRECTEUR

Ce plan directeur a pour but d'orienter à long terme la gestion, la mise en valeur, l'exploitation et l'utilisation par le public du parc marin national Fathom Five. Parcs Canada veut que le parc soit géré en vertu de la Politique sur les aires marine nationales de conservation (le nouveau nom de la Politique sur les parcs marins nationaux) et de l'entente fédérale-provinciale sur la création du parc. Dans le plan directeur, il est toujours question du « parc marin national Fathom Five » parce que c'est l'expression employée dans l'entente fédérale-provinciale.

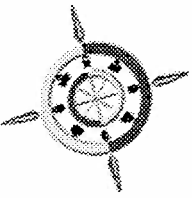
Ce plan n'est pas une fin en soi, mais plutôt un cadre à l'intérieur duquel on pourra procéder à la prise des décisions de gestion, à la planification détaillée du lieu et à la mise en oeuvre subséquente. Le plan directeur de Fathom Five se veut un plan stratégique, c'est-à-dire qu'il décrit l'aire marine de conservation telle qu'elle pourrait être idéalement dans quinze ans, et qu'il énonce les stratégies générales à adopter pour atteindre cet idéal. Étant donné que chaque stratégie comporte des formules d'application différentes et que les conditions économiques, politiques, sociales et environnementales subiront des changements imprévisibles pendant la durée du plan, celui-ci doit accorder une certaine souplesse quant aux moyens de mise en oeuvre. Il ne contient donc pas d'instructions détaillées sur la façon d'atteindre les objectifs.



L'Équipe de gestion doit veiller au respect des directives de planification. Un plan d'affaires, mis à jour tous les ans, sera dressé pour orienter la mise en oeuvre du plan directeur; il faudra cependant tenir compte des ressources financières et humaines disponibles et faire faire des études. Bien que le plan contienne des orientations applicables à un horizon de quinze ans, l'accent est mis sur les cinq premières années suivant son approbation. Conformément à la Loi sur les parcs nationaux, le plan sera soumis tous les cinq ans à un examen officiel et complet dans lequel on tiendra compte des nouvelles données et des circonstances changeantes. Le processus d'examen prévoit aussi un examen et des commentaires publics. Ce plan et les plans révisés subséquents seront déposés devant le Parlement.



Fathom Five est la première aire marine nationale de conservation du Canada. À ce titre, elle a servi de modèle pour la planification et la gestion des autres aires marines nationales de conservation. Ce plan à jour remplace le premier plan directeur dressé en 1989.



Aires marines nationales de conservation

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

2.0 AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION

Bien des pays possédant un long littoral et d'importantes sources d'eau douce - dont le Canada - ont reconnu l'urgence de conserver et de protéger leurs aires marines menacées. Le Canada a donc créé un réseau national d'aires marines de conservation qui, à long terme, seront représentatives de la diversité du milieu marin. Les aires marines nationales de conservation incluent le fond marin (ou fond du lac dans le cas des milieux d'eau douce comme Fathom Five), son substrat et, élément essentiel, la colonne d'eau. Des îles, des terres humides, des estuaires et d'autres secteurs côtiers peuvent aussi être inclus dans l'aire de conservation.

La complexité des lois et la multiplicité des compétences compliquent la gestion des écosystèmes d'eau salée et d'eau douce. En Ontario, par exemple, la lutte contre la pollution relève du ministère provincial de l'Environnement, la gestion des pêches du ministère provincial des Richesses naturelles et le contrôle de la navigation, comme ailleurs au Canada, de Transports Canada. Au fédéral, Parcs Canada est responsable de la création et de la gestion des aires marines nationale de conservation. L'intégrité écologique à long terme de ces aires protégées suppose donc une étroite collaboration entre le public et tous les paliers d'administration.

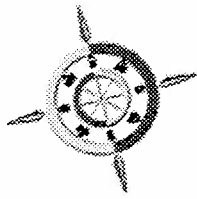
Comme l'indiquent la Loi sur les parcs nationaux et la Politique sur les aires marines nationales de conservation, le mandat de Parcs Canada au chapitre des aires marines de conservation est de protéger et de conserver à jamais des aires marines naturelles d'intérêt canadien, représentatives des milieux océaniques et des Grands Lacs. En se fondant sur les connaissances scientifiques actuelles, Parcs Canada a désigné 29 régions marines représentatives des milieux marins et aquatiques du Canada. La Loi sur les parcs nationaux régit temporairement la gestion des aires marines nationales de conservation; la Politique sur les aires marines nationales de conservation fournit les principes de leur création, de leur gestion et de leur utilisation.

Il existe une différence fondamentale entre le mandat d'une aire marine de conservation et celui d'un parc national terrestre. Alors que les parcs nationaux visent en général à protéger les écosystèmes des effets de l'activité humaine, les aires marines de conservation visent

à assurer la durabilité de l'environnement. Leur but est de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre pour autant la capacité du milieu marin de répondre à ceux des générations à venir. Par conséquent, au lieu d'être axée exclusivement sur la protection, la philosophie de gestion des aires marines de conservation inclut une foule de concepts, dont la préservation, l'utilisation durable des ressources, y compris par la récolte, et la restauration du milieu marin naturel.

La Politique sur les aires marines nationales de conservation prévoit donc un système de zonage distinct de celui qui s'applique aux parcs terrestres et qui permet de définir et de cartographier les niveaux de protection et d'utilisation appropriés à l'intérieur de chaque aire de conservation. Elle autorise aussi certaines activités de récolte.

Les aires marines nationales de conservation comme Fathom Five forment un réseau international d'écosystèmes marins protégés et productifs qui peuvent servir à mesurer les effets des changements environnementaux à l'échelle locale, régionale ou mondiale. En tant qu'élément de ce réseau, Fathom Five servira à protéger une partie de la diversité de la vie sur notre planète. Grâce à de saines pratiques de gestion, il constituera aussi une aire protégée qui favorisera la réalisation des stratégies de conservation durable à l'échelle régionale.



Le parc marin national Fathom Five

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

3.0 LE PARC MARIN NATIONAL FATHOM FIVE

Le parc marin national Fathom Five a été créé pour représenter la région marine de la baie Georgienne. Cette première aire marine nationale de conservation au Canada fournit à Parcs Canada l'occasion d'informer le public des caractéristiques uniques des aires marines nationales de conservation et des différences qui existent entre ces aires et les parcs terrestres. En tant que nation, le Canada possède le plus long littoral au monde et partage la responsabilité du plus vaste réseau de lacs d'eau douce. Les ressources aquatiques et marines font partie du Canada et contribuent à son identité.

Fathom Five et le parc national de la Péninsule-Bruce ont été créés dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale en juillet 1987. Un des aspects importants de cette entente, qui reflète la nature particulière d'une aire marine de conservation, est que la province de l'Ontario continuera de gérer les pêches commerciales et récréatives à l'intérieur des limites de Fathom Five, grâce à un accord de gestion des pêches conclu avec Parcs Canada. Le lac George et ce qu'on appelle localement la baie Bass (au nord de l'île Stag) sur l'île Cove, font exception; ces deux étendues d'eau n'appartiennent pas légalement au réseau des Grands Lacs.

Fathom Five est réputé pour son paysage pittoresque parsemé d'îles, pour son relief façonné par l'escarpement du Niagara, pour ses épaves historiques et pour ses eaux offrant des expériences de plongée autonome de calibre international. Avant que Fathom Five ne devienne un parc marin national, ses eaux ont été gérées pendant quinze ans par le ministère des Richesses naturelles à titre de parc provincial.

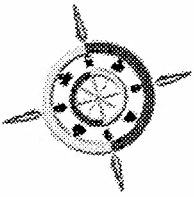
Le concept de plan élaboré pour Fathom Five en 1989 proposait d'accorder la priorité à la conservation et à la protection des ressources et d'encourager une utilisation appropriée par le public. Le public a été consulté au sujet de ce concept en août 1989, puis en août 1991. Les commentaires reçus alors ont été très utiles au moment d'élaborer ce plan directeur.

En 1990, l'escarpement du Niagara a été désigné Réserve de la biosphère par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Reconnu partout dans le monde, le programme des réserves de la biosphère favorise la conser-

vation des ressources et l'utilisation durable des écosystèmes par l'homme. Des parties de Fathom Five, du parc national de la Péninsule-Bruce et d'autres parcs forment l'aire centrale de la Réserve de la biosphère, parce qu'ils représentent les endroits naturels les moins perturbés. Les aires centrales sont les éléments des réserves qui sont protégés par la loi et où la protection des ressources est le premier principe de gestion. Dans les aires marines, où les espèces sauvages dominantes sont parfois de passage, l'aire centrale peut être représentative d'une étape importante du cycle annuel.

Fathom Five fait également partie du réseau des parcs de l'escarpement du Niagara, qui compte plus de 100 parcs et aires protégées reliés par le sentier Bruce entre Queenston et Tobermory. Parce qu'il est le parc le plus septentrional et le seul qui constitue une aire marine protégée, Fathom Five est un élément important de ce réseau.





Description du parc marin national

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

4.0 DESCRIPTION DU PARC MARIN NATIONAL

4.1 Emplacement

Le parc marin national Fathom Five, situé près de Tobermory, Ontario, est à moins d'une journée de voiture des principaux centres du sud de l'Ontario (carte 1). L'aire de conservation englobe une zone plus ou moins triangulaire (carte 2). Le lit du lac, la colonne d'eau et toutes les terres appartenant à Parcs Canada et situées à l'intérieur de ces limites relèvent de Parcs Canada.

L'aire de conservation a une superficie totale d'environ 11 175 hectares (27 600 acres). Elle inclut 21 îles et des îlots, ainsi qu'une base terrestre située près de Tobermory. De plus, on trouve des terres privées, dont les îles Devil, Doctor et Middle, à l'intérieur et autour du parc marin national Fathom Five.

4.2 Éléments physiques

Géologie et géomorphologie

Le parc possède des caractéristiques terrestres et marines représentatives de la région marine de la baie Georgienne. Il y a environ 400 millions d'années, les roches ont été formées dans une mer tiède d'eau salée qui recouvrait en grande partie le continent. Il s'agit surtout de roches sédimentaires, avec prédominance de dolomite et de calcaire, provenant principalement de récifs de coraux, autrefois nombreux dans la région. Les glaciers ont ensuite façonné cette roche sédimentaire pendant au moins quatre glaciations importantes échelonnées sur des millions d'années. L'action du vent et de l'eau a aussi contribué à modeler le littoral actuel.

Les îles de l'aire de conservation, ainsi que la « base terrestre » près de Tobermory, composent un paysage varié. Certaines parties représentent l'escarpement majestueux du Niagara, qui traverse également le parc national de la Péninsule-Bruce. L'escarpement constitue l'extrémité est du bassin de Michigan, une formation géologique où se sont déposés les sédiments de plusieurs mers épicontinentales. D'autres parties possèdent les caractéristiques moins sauvages, plus subtiles des bas-plateaux. On peut observer de bons exemples du relief côtier -falaises, cavernes, plages de roches, plages soulevées, pavages rocheux et éperons d'érosion marine.

Géographie physique et bathymétrie

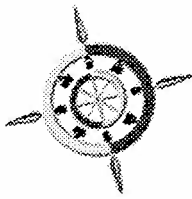
L'aire de conservation est constituée en grande partie d'un plateau en eau moyenne (profondeur variant entre 20 et 50 m). À l'ouest de l'île Cove, il y a plusieurs bancs et haut-fonds dans des eaux d'une profondeur inférieure à 8 m. Les îles de l'aire de conservation sont en fait des tronçons exposés de l'escarpement du Niagara. Comme c'est le cas sur la péninsule Bruce, elles sont toutes inclinées sud-ouest et ont des falaises abruptes au nord-est.

À l'est des îles Middle et Flowerpot, là où l'escarpement est submergé, un ancien déversoir exerce une influence sur la limnologie du parc, séparant le plateau en eau moyenne des eaux plus profondes à l'est. Un promontoire submergé comportant à l'est une falaise abrupte dont la hauteur varie entre 60 et 100 m aboutit à un bassin profond (plus de 200 m) au large de la côte nord de la péninsule.

Limnologie

Une partie des caractéristiques physiques qui jouent un rôle déterminant quant à l'état trophique et à la productivité de la baie Georgienne se trouvent dans les limites du parc. Dans ce dernier, il y a d'une part les eaux profondes et froides toute l'année de la baie Georgienne et d'autre part, celles moins profondes et beaucoup plus chaudes en été du lac Huron. L'aspect le plus frappant est l'échange complexe d'eau entre la baie Georgienne et le lac Huron. L'échange se fait à la verticale : les courants profonds (plus de 25 m) coulent de la baie Georgienne vers le lac Huron, mais les courants de surface se déplacent dans les deux directions. L'aire de conservation est presque entièrement couverte de glace en hiver et les remontées d'eaux froides et les seiches (changements des niveaux d'eau provoqués par le vent) sont des phénomènes fréquents.

Le parc possède un écosystème oligotrophe sain - eaux claires, bien oxygénées, faibles en nutriments ayant une productivité relativement faible. La pollution semble minimale et les écarts sont attribuables à des phénomènes naturels. Ces conclusions ont été tirées à partir d'analyses de la chimie de l'eau ainsi que d'études de la boucle microbienne, des épreuves biologiques, du fractionnement du plancton et de l'examen des polluants accumulés dans les vertébrés.



Description du parc marin national

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

Climat

La région a un climat maritime et des températures modifiées par les Grands Lacs. Des orages violents peuvent survenir sans avertissement et rendre les eaux très dangereuses, surtout à l'automne et en hiver. Au printemps et au début de l'été, les brouillards sont très fréquents. Ces conditions ont causé beaucoup de naufrages, ce qui explique le grand nombre d'épaves dans les eaux de Fathom Five.

4.3 Biologie

Végétation du littoral

La physiographie du littoral nuit à la croissance des plantes aquatiques. Ces dernières poussent dans les secteurs à l'abri des vagues hautes où les sédiments peuvent se déposer. Les plantes aquatiques les plus fréquentes sont la pontédérie cordée, le potamot, la scirpe et la quenouille. Les zones importantes sont la baie Hay, la baie Bass et le lac George. Arbustes, arbres rabougris et herbages poussent souvent jusqu'à l'eau sur la côte et les îles. Les marais côtiers sont envahis par les carex, les joncs et les renouées.

Autrefois, on a fait de l'exploitation forestière sur la plupart des îles, mais maintenant la forêt a repris sa place. Sur les îles et la partie terrestre du parc, il y a un assemblage intéressant de plantes. Dix-neuf espèces dont l'iris nain et le chardon de Hill sont désignées rares ou menacées à l'échelle de la province.

Le parc, comme l'ensemble de la péninsule Bruce, est reconnu pour la diversité des fougères et des orchidées que l'on peut y observer. Il est ressorti d'études récentes que les thuyas occidentaux rabougris des falaises sont parmi les arbres les plus vieux de l'Amérique du Nord. Vu les conditions difficiles, ils ont poussé lentement, ce qui signifie qu'un arbre de quelques pieds à peine peut avoir plus de mille ans.

Plancton

L'expression plancton désigne autant des plantes (phytoplancton) que des animaux (zooplancton) vivant en suspension dans l'eau et dérivant au gré des courants. Le phytoplancton constitue la base de la chaîne alimentaire de tous les milieux aquatiques. Le zooplancton se nourrit du phytoplancton et devient à son tour de la nourriture pour d'autres espèces de zooplancton, des invertébrés et quelques poissons.

Le phytoplancton de la baie Georgienne est généralement composé d'espèces associées aux eaux oligotrophes. Dans l'aire de conservation, la communauté de phytoplancton est dominée par les diatomées et les chrysomonadines. La communauté de zooplancton est représentative de celle du reste des Grands Lacs. Les cyclopidés et les copépodes sont les espèces les plus nombreuses de l'aire de conservation marine.

Invertébrés benthiques

Le lit du lac ou environnement benthique est l'habitat de divers organismes, mais surtout d'invertébrés. En règle générale, c'est la nature du lit (roches, boue ou sable) qui détermine les espèces présentes. Dans les eaux peu profondes, le substrat complexe attire un grand nombre d'invertébrés. Les poissons, surtout les jeunes et les petits poissons fourrages comme les menés, se nourrissent d'invertébrés benthiques. De plus, ces invertébrés sont d'importants indicateurs de la qualité de l'eau. L'aire de conservation marine compte des amphipodes, oligochaeta, nématodes, sphaeries, escargots et larves d'insectes.

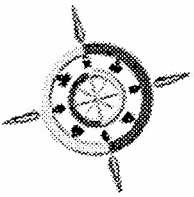
Poissons

Dans l'aire de conservation marine, l'eau est presque pure et les habitats aquatiques sont dans l'ensemble presque à l'état naturel. Cependant, au cours des cent dernières années, les communautés de poissons ont changé considérablement, phénomène lié directement ou indirectement aux activités des hommes.

Les communautés en eau tempérée ont été les moins touchées. Les zones côtières peu profondes de certaines îles et de la partie du parc située dans le lac Huron constituent de bons habitats pour la perchaude, le grand brochet et l'achigan à petite bouche.

Les communautés en eau froide ont beaucoup changé. La surpêche, l'infestation par la lamproie et l'introduction du gaspareau et de l'éperlan arc-en-ciel ont déstabilisé la communauté indigène de poissons d'eau froide. La plupart des ciscos indigènes sont éteints, éliminés ou en état précaire. De nos jours, les espèces indigènes les plus répandues sont le grand corégone, la lotte et le hareng.

Actuellement à Fathom Five, la pêche commerciale est axée sur le hareng, d'autres espèces comme le touladi hybride, le corégone et la perchaude constituant un



Description du parc marin national

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

petite partie des prises. Depuis le milieu des années 1900, les populations de hareng des pêcheries commerciales ont augmenté comparativement à celles des autres espèces. Cela est attribuable au déclin de son principal prédateur, le touladi touché par une surpêche, et à l'infestation par la lamproie.

L'aire de distribution d'un grand nombre d'autres espèces englobe le parc. Il s'agit notamment du doré jaune indigène, du meunier noir, de l'achigan à grande bouche et du cisco de lac ainsi que de la truite arc-en-ciel, du saumon rose et du saumon coho, des espèces introduites.

Oiseaux

Le parc se trouve dans le couloir de migration de nombreuses espèces, tout particulièrement de rapaces et d'oiseaux migrateurs néotropicaux. Plus de 250 espèces ont été observées dans la région, dont au moins 80 qui viennent y nicher. Parmi celles-ci, mentionnons les espèces aquatiques qui vivent en colonie (par ex., le cormoran à aigrettes, le goéland argenté, le grand héron), les espèces qui préfèrent les milieux humides (par ex., le canard colvert, la sarcelle à ailes vertes) et les oiseaux de rivage (par ex., le chevalier branlequeue).

L'été, on peut observer régulièrement de nombreuses autres espèces comme le bec-scie à poitrine rousse, la sterne pierregarin, la sterne caspienne et le balbuzard. Diverses espèces d'oiseaux de rivage et de sauvagine migrent dans la région, mais les grandes concentrations sont plutôt rares. Quelques espèces passent l'année dans le secteur dont le huart à collier, le grand bec-scie, le goéland à bec cerclé, le goéland argenté et le garrot à oeil d'or.

Mammifères, amphibiens et reptiles

Un éventail de mammifères, de reptiles et d'amphibiens, représentatifs de cette région marine, sont installés dans les îles. On y trouve notamment dix-sept espèces de mammifères, dont le castor, le seul mammifère aquatique véritable, qui fréquente le rivage et les lacs du parc.

Le parc est situé dans une région du Canada qui compte le plus grand nombre d'amphibiens et de reptiles. Il y a huit espèces de serpent, dont la couleuvre d'eau et le massasauga, une espèce menacée; deux espèces de tortue, la tortue hargneuse et la tortue peinte; et cinq

espèces de grenouilles, dont le crapaud d'Amérique. De plus, cinq espèces de salamandre, y compris des hybrides triploïdes de la salamandre à points bleus et de la salamandre de Jefferson.

Biogéographie des îles

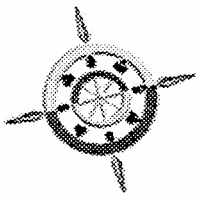
La faune des îles a servi de repère ou de « contrôle » pour les études visant à mesurer la biodiversité des aires protégées. Par exemple, grâce à une étude sur la biogéographie des îles (lien entre espèces et secteurs), on a pu établir des critères qui serviront à évaluer les effets de la fragmentation de l'habitat et de l'insularisation sur des secteurs à l'extérieur du parc. La biogéographie des îles expliquerait aussi certains comportements inhabituels. Le campagnol des champs vit dans les champs, un habitat que déteste son prédateur, la musaraigne. Mais sur les îles Bear's Rump, Flowerpot et Cove de Fathom Five, où il n'y a pas de musaraigne, le campagnol s'est établi dans d'autres habitats, notamment dans les boisés.

4.4 Aspects culturels

Pendant des milliers d'années, des peuples autochtones ont séjourné sur les îles de Fathom Five ainsi que sur la péninsule Bruce pour y chasser, pêcher et faire des échanges commerciaux. Les preuves archéologiques de leur passage datent de mille ans avant notre ère. Les Européens se sont installés sur la partie supérieure de la péninsule à la fin du XIX^e siècle. Les premières activités économiques étaient axées sur l'exploitation forestière et l'agriculture mixte. Lors du déclin de l'industrie forestière au début des années 1900, la pêche commerciale est passée à l'avant-plan et Tobermory est devenu un port de pêche d'envergure. La pêche commerciale existe encore de nos jours, quoique sur une échelle plus restreinte.

En raison de l'accroissement de la population, l'embouchure de la baie Georgienne s'est trouvée au cœur de la navigation maritime. En dépit de la construction de plusieurs phares, dont ceux des îles Cove (1856), Big Tub (1885) et Flowerpot (1897), beaucoup de bateaux se sont échoués dans le secteur.

Les épaves historiques constituent une des caractéristiques culturelles les plus remarquables de l'aire de conservation marine. Elles témoignent des orages violents qui s'abattent souvent sur le chenal principal, la baie Georgienne et le lac Huron. On trouve plus d'une ving-



Description du parc marin national

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

taine d'épaves historiques datant du milieu des années 1800 au début des années 1900 dans les limites de Fathom Five, dont certaines en eau claire et peu profonde. Plongeurs, touristes et chercheurs peuvent donc les observer facilement.

Toutes ces ressources historiques contribuent à la valeur patrimoniale de l'aire de conservation et illustrent son évolution.

4.5 Utilisations actuelles

Au cours des dernières années, le tourisme a connu un essor sans précédent partout sur la péninsule Bruce. La plongée en apnée, la navigation de plaisance et l'observation de certaines des épaves et des îles sont au nombre des activités les plus populaires de Fathom Five.

Seuls quelques exploitants pratiquent encore la pêche commerciale, autrefois l'activité économique principale de la région. La pêche sportive ou d'agrément occupe une place de plus en plus grande; elle se divise en deux catégories - la pêche intérieure en eau tempérée (achigan à petite bouche et grand brochet) et la pêche sportive en mer et en eau froide (populations de truite et de saumon).

4.6 Rapports avec le parc national de la Péninsule-Bruce

Le parc national de la Péninsule-Bruce, dont l'entente portant création a également eut lieu en 1987, est situé tout près de Fathom Five, des deux côtés de la route 6 (voir carte 1). Ce parc terrestre a été conçu pour protéger un exemple représentatif de la région naturelle des basses-terres du Saint-Laurent. On peut y admirer l'escarpement du Niagara, de réputation mondiale, le paysage de la baie Georgienne, composé de falaises rocheuses, de plages de galets et de sommets exposés, et le rivage aux charmes subtils du lac Huron.

4.7 Occasions de loisirs

La péninsule Bruce offre de nombreuses occasions de loisirs intéressantes, dont Fathom Five et le parc national de la Péninsule-Bruce. Les visiteurs qui viennent dans la partie nord de la péninsule et dans le parc peuvent être groupés en différentes catégories : visiteurs venus admirer le paysage, plaisanciers, utilisateurs des rives (y compris les randonneurs), excursionnistes sur

l'eau, plongeurs autonomes, passagers du traversier, groupes scolaires, groupes organisés et résidents.

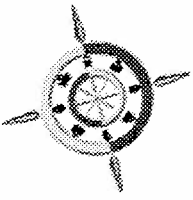
Le service de traversier de l'Ontario Northland, qui relie Tobermory et l'île Manitoulin, transporte chaque année quelque 250 000 personnes dans les eaux du parc. Les organisateurs d'excursions sur l'eau basés à Tobermory, qui offrent des services de navigation de plaisance et de taxi aquatique vers l'île Flowerpot, transportent environ 40 000 visiteurs chaque année. Le sentier Bruce, qui sillonne la partie terrestre de Fathom Five, attire de nombreux randonneurs, tandis que les eaux au large de Tobermory accueillent des plongeurs autonomes du monde entier. Chaque année, environ 7 000 plongeurs et 24 000 visiteurs s'inscrivent au Centre d'inscription des plongeurs de Tobermory. Le centre d'accueil temporaire de Parcs Canada à Tobermory reçoit quelque 40 000 visiteurs chaque année. Au cours des deux dernières années, l'île Flowerpot, le principal centre de loisir de l'aire de conservation, a attiré quelque 25 000 visiteurs de jour et près de 500 campeurs et plaisanciers y ont passé la nuit.

4.8 Approche fondée sur l'écosystème

Parcs Canada a adopté une approche fondée sur l'écosystème pour gérer les parcs nationaux et les aires marines nationale de conservation. Cette approche intégrée prévoit la conservation régionale des « grands écosystèmes » grâce à des aires centrales protégées, des zones tampons, des utilisations appropriées pour les terres adjacentes et une grande collaboration entre les gestionnaires des terres.

Le parc national marin Fathom Five, le parc national de la Péninsule-Bruce et les réserves naturelles des cantons de St. Edmunds et Lindsay, qui relèvent du ministère des Richesses naturelles, se complètent les uns les autres parce qu'ils mettent en réserve une grande diversité d'étendues de terre et d'eau à des fins de conservation et de protection. Ils offrent également des expériences de nature et de loisirs variées à la portée des résidents et des visiteurs.

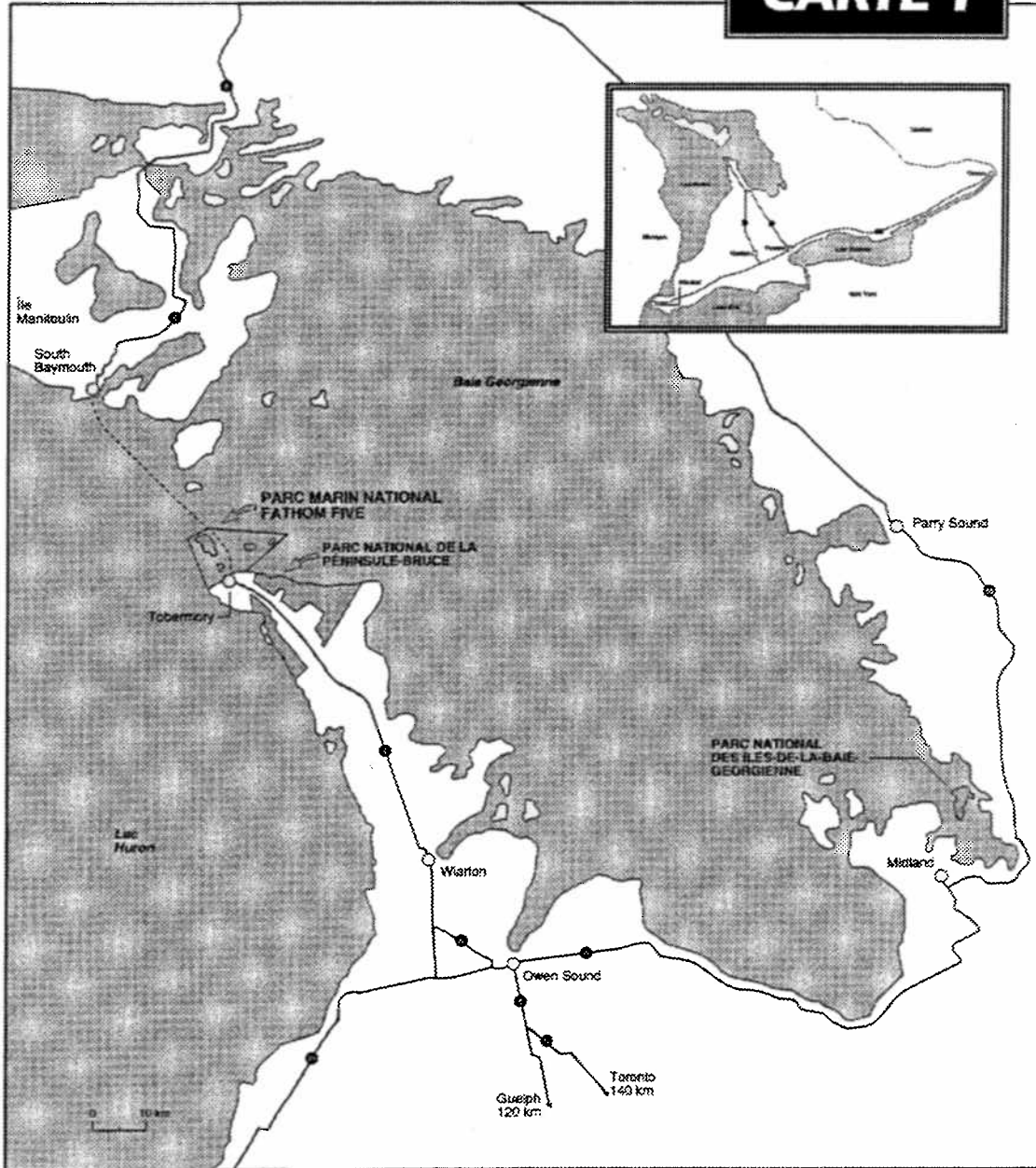
La désignation récente de l'escarpement du Niagara à titre de Réserve de la biosphère favorisera l'adoption d'une approche coordonnée fondée sur l'écosystème en vue de la gestion des aires naturelles et des occasions touristiques dans l'écosystème de la haute-péninsule Bruce.

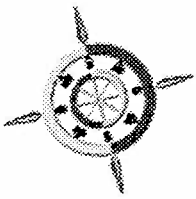


Cadre régional

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

CARTE 1

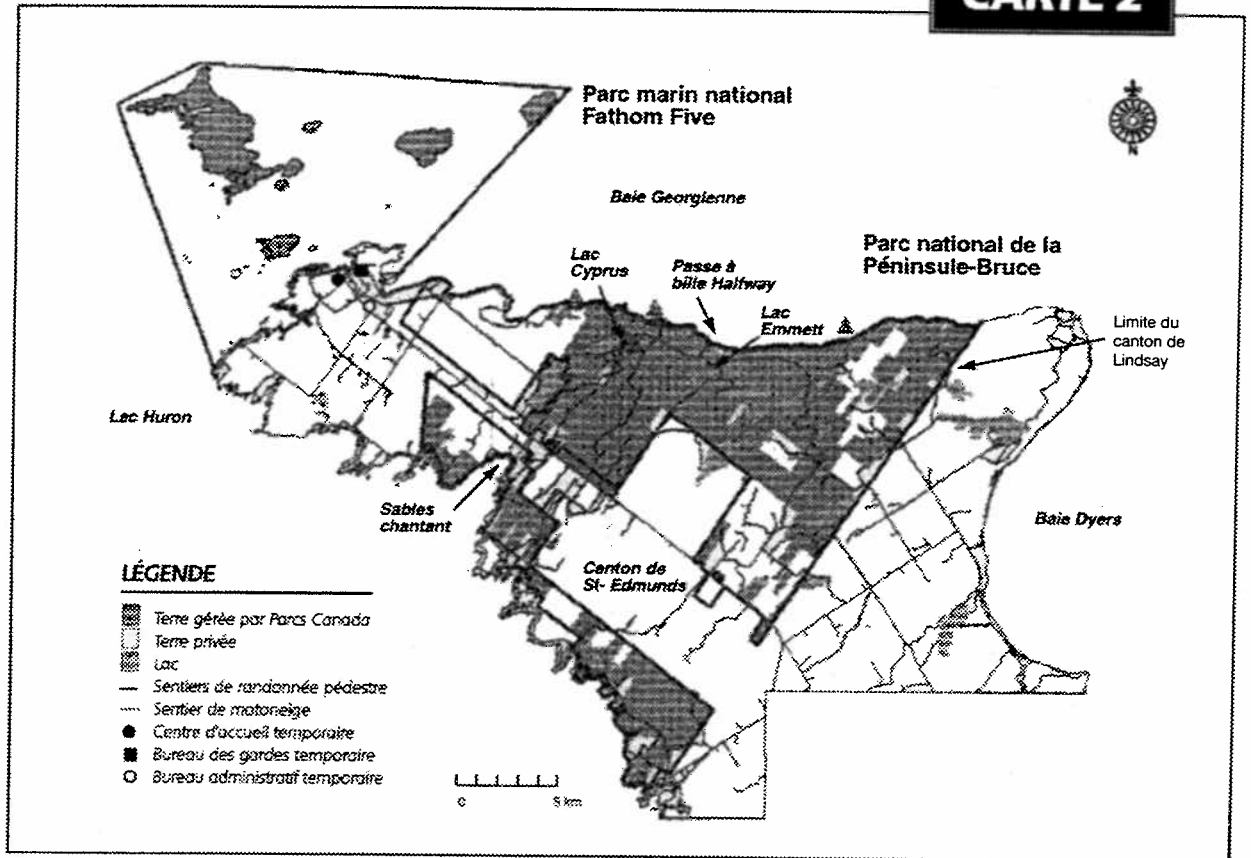


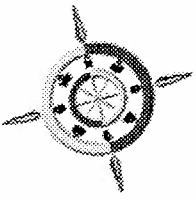


Limites de l'aire de conservation

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

CARTE 2





Mission et objectifs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

5.0 MISSION ET OBJECTIFS

5.1 Mission

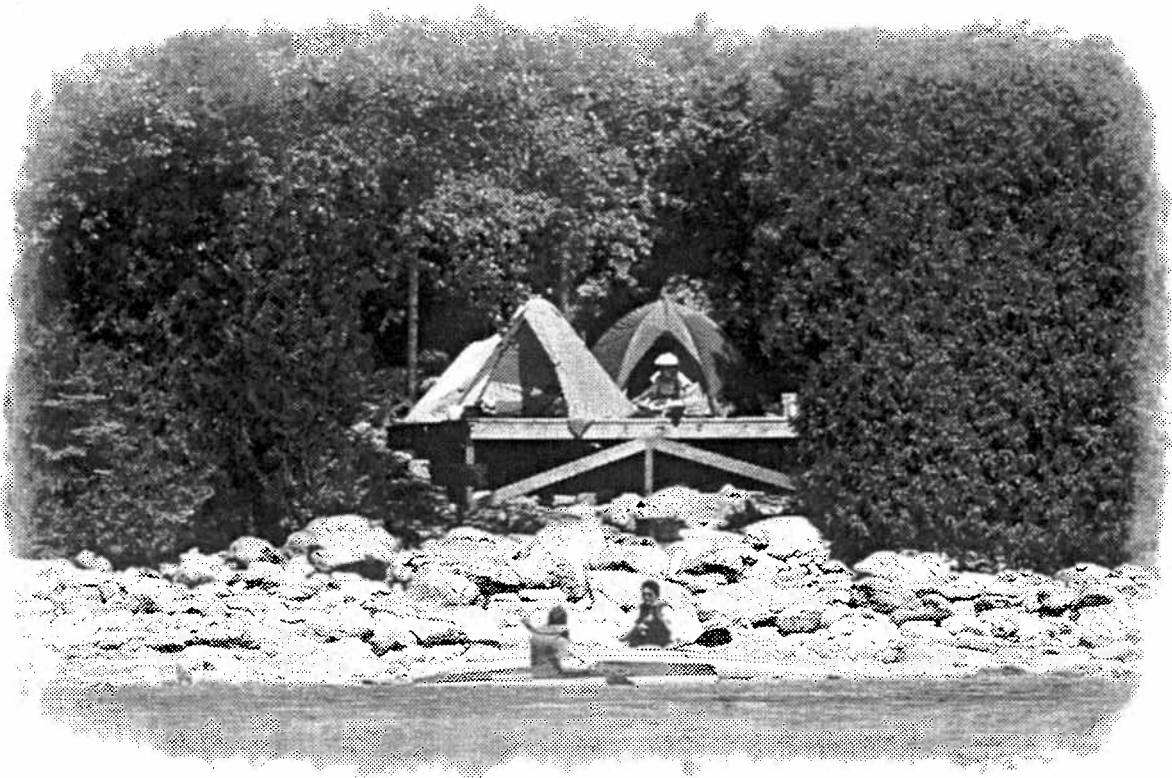
Dans le contexte de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, collaborer avec des « alliés » à la conservation et à la protection de l'écosystème marin de la baie Georgienne, y compris les eaux et le lit du lac, les îles intactes, l'escarpement du Niagara et les épaves historiques, et offrir des expériences durables de haute qualité pouvant inciter d'autres personnes à mieux assurer l'intendance de notre patrimoine naturel et culturel.

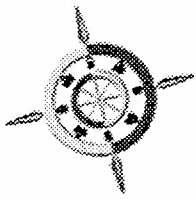
5.2 Objectifs

Les objectifs suivants, dont la réalisation implique la collaboration du ministère des Richesses naturelles, du canton de St. Edmunds et des autres organismes intéressés, fournissent l'orientation de gestion à long terme applicable à Fathom Five et guideront la planification, la mise en valeur, la gestion et l'utilisation de ses ressources.

5.2.1 Le milieu naturel

- Conserver et protéger les milieux aquatiques et terrestres à l'intérieur de l'aire marine de conservation, tout en insistant sur les éléments et les processus importants et représentatifs de la région marine de la baie Georgienne, y compris les espèces végétales et animales, leurs habitats et leurs relations, les aires uniques ou fragiles, les milieux côtiers et les éléments géologiques.
- Veiller à ce que le maintien de la structure et du fonctionnement des écosystèmes marins constitue une priorité de première importance au moment de procéder au zonage et à la gestion de la fréquentation ainsi qu'à la récolte des ressources renouvelables.
- Promouvoir la conservation des ressources aquatiques à l'échelle régionale par la collecte, l'analyse et l'échange d'information sur les ressources naturelles et par la coopération avec les autres groupes intéressés.





Mission et objectifs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

5.2.2 L'environnement culturel

- Protéger et gérer les ressources culturelles importantes de l'aire de conservation, tant submergées que terrestres.
- Assurer le respect total des ressources culturelles dans le cadre de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation de Fathom Five par l'application de la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.

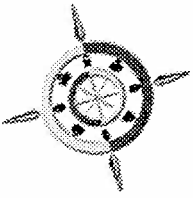
5.2.3 Utilisation du parc par les visiteurs

- Offrir aux visiteurs de Fathom Five et aux autres groupes de la région des occasions appropriées de comprendre et d'apprécier les valeurs naturelles et culturelles du parc, en plus d'en profiter, et les sensibiliser à l'importance de protéger l'environnement naturel et culturel.
- Offrir aux visiteurs une gamme d'activités appropriées compatibles avec l'expérience de l'environnement naturel que fournit le parc.
- Offrir une gamme de services et d'installations d'accueil, d'information, d'interprétation et de diffusion externe afin d'aider les visiteurs et le public à mieux comprendre et protéger le parc, en plus d'en profiter en toute sécurité.
- Collaborer avec les organismes et les groupes locaux, ainsi qu'avec d'autres « alliés » du secteur privé dans le but d'offrir les occasions, les activités et les services appropriés.

5.2.4 Intégration régionale

- Intégrer les programmes de conservation, d'éducation et de loisirs de Fathom Five à ceux des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux connexes, du secteur privé et des Premières nations de la région. Favoriser et mettre sur pied des initiatives de coopération avec les organismes et les institutions appropriées, les Premières nations et des intérêts privés, notamment ceux qui contrôlent les terres et les eaux voisines de Fathom Five, afin de favoriser une approche plus intégrée en matière de planification et de gestion du milieu marin.
- Promouvoir l'identité canadienne en suscitant de la fierté à l'égard de nos magnifiques paysages aquatiques et terrestres, et trouver des appuis à l'endroit de la conservation du patrimoine marin et de Parcs Canada.

- Encourager le secteur privé à continuer de fournir des installations et des services qui concordent avec les objectifs de conservation des aires marines, qui améliorent l'expérience des visiteurs et qui aident à stabiliser l'industrie touristique locale.
- Fournir au public des occasions de participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre du plan relatif au parc marin national Fathom Five par le biais du Comité consultatif de Bruce/Fathom Five et par d'autres moyens.
- Réaliser la vocation de Fathom Five en tant qu'aire centrale protégée de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara et en tant qu'élément septentrional du réseau des parcs de l'escarpement du Niagara, et faire en sorte que Parcs Canada joue un rôle de premier plan au sein des comités coordonnateurs appropriés.



Concept d'aire marine de conservation

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

6.0 CONCEPT D'AIRE MARINE DE CONSERVATION

6.1 Principes de planification

Sept principes ont servi à élaborer ce plan directeur.

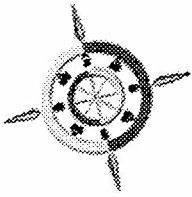
1. Au moment d'envisager le zonage, l'utilisation par les visiteurs et la récolte des ressources renouvelables, la priorité doit être donnée au maintien de la structure et de la fonction des écosystèmes marins. Les efforts déployés par Parcs Canada pour inciter le public à comprendre et à apprécier les aires marines nationales de conservation et leurs ressources, en plus d'en profiter, doivent être compatibles avec la protection des ressources.
2. Dans les Grands Lacs, Fathom Five représente l'une des meilleures occasions de faire l'expérience de paysages aquatiques dégagés et d'un littoral/d'îles à l'état naturel. La protection du littoral naturel est donc un élément clé de ce plan. De plus, Fathom Five recèle une importante concentration d'épaves; celles-ci ont été à l'origine de la création du parc provincial et constituent une ressource clé qu'il convient de protéger pour l'éducation et le bénéfice des générations actuelles et à venir.
3. Une des responsabilités de Parcs Canada consiste à adopter des pratiques environnementales saines dans ses opérations et dans sa gestion, de façon à susciter chez les visiteurs un sentiment de responsabilité à l'égard de l'environnement. Par conséquent, Fathom Five sera géré comme un modèle d'intendance environnementale.
4. Parcs Canada ne peut réaliser seul les objectifs de Fathom Five. Les questions et les problèmes de gestion en cause (qu'il s'agisse de la protection des ressources ou de la contribution à l'économie touristique locale) sont trop complexes et touchent trop d'intérêts divers pour qu'un seul organisme arrive à les régler. Depuis qu'il a assumé la responsabilité de Fathom Five en 1987, Parcs Canada a donc cherché des occasions de collaborer avec des « partenaires » des secteurs public et privé à la protection des ressources et à la présentation d'expériences aux visiteurs dans le but d'atteindre des objectifs communs. Le Comité consultatif de Bruce/Fathom Five, qui conseille l'Équipe de gestion en matière de planification et d'exploitation, est l'un des mécanismes de col-

laboration mis en place à ce jour. Parcs Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec le Comité consultatif.

5. Fathom Five continuera d'offrir à ses visiteurs des expériences de parc satisfaisantes et de grande qualité, de même que toute une gamme de services de diffusion et d'éducation destinés aux utilisateurs. L'exposition aux principaux thèmes de l'aire marine de conservation sera un critère essentiel dans la planification et la présentation des nouveaux services et installations conçus pour les divers groupes de visiteurs. À court terme, l'accent sera mis sur les segments de marché prioritaires.
6. Fathom Five ne peut répondre aux besoins de tous. Parcs Canada fera surtout porter ses efforts sur les expériences et les occasions liées au milieu aquatique. Les programmes, les installations et les services éducatifs et récréatifs de Fathom Five s'adressent à des marchés spécifiques de façon à assurer une utilisation optimale des ressources humaines et financières et à maintenir la qualité des expériences du parc.
7. Pendant les quinze années qui ont précédé son transfert au gouvernement fédéral en 1987, Fathom Five a été un parc provincial. Quelques installations pour visiteurs et d'autres infrastructures de parc sont donc déjà en place, bien que des installations essentielles manquent à cause des restrictions budgétaires continues. Au cours des quinze prochaines années, Parcs Canada croit que l'accent devrait être mis sur la protection et l'amélioration des écosystèmes du parc, sur la gestion des occasions offertes aux visiteurs et de leur impact, sur la conclusion d'ententes de travail avec les « alliés » potentiels et sur la mise en place des infrastructures essentielles, y compris les services et les installations de base de même qu'un centre d'accueil conçu pour des groupes clés.

6.2 Vision pour l'avenir

En l'an 2012, à la fin de ce plan directeur de 15 ans, la gestion du parc marin national Fathom Five sera adaptée à son statut d'aire centrale d'importance internationale de la réserve de la biosphère de l'escarpement de Niagara et de première aire marine nationale de conservation du Canada. Ainsi, Fathom Five protégera des réseaux biologiques en collaboration avec des partenaires clés comme le ministère des Richesses naturelles,



Concept d'aire marine de conservation

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

les groupes d'utilisateurs et le public. Il concrétisera le concept de la durabilité et fournira des occasions d'intégrer recherche, surveillance, utilisation par le public, éducation et formation dans des domaines comme la conservation et l'utilisation durable des ressources. De plus, à titre de première aire marine nationale de conservation du Canada, Fathom Five servira de modèle pour la création de nouvelles aires marines nationales de conservation.

Les gestionnaires du parc continueront de travailler en étroite collaboration avec des partenaires du secteur public et privé pour régler des problèmes communs de protection des ressources et de gestion de l'environnement au sein d'un réseau régional dynamique axé sur la conservation. La province de l'Ontario verra, avec Parcs Canada, à la gestion des pêcheries commerciales et récréatives du parc. Les ressources naturelles seront gérées en fonction des écosystèmes.

Les ressources du parc seront gérées à partir de données scientifiques précises. Des programmes de recherche et de surveillance systématiques seront mis en place pour appuyer les efforts de conservation et de protection des ressources. Une base de données complète sera de plus créée. Les données de recherche seront recueillies tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites de Fathom Five et seront échangées avec les « alliés » de Parcs Canada afin d'obtenir une image complète de la structure, du fonctionnement et de l'état de l'écosystème marin de la baie Georgienne. Une série d'indicateurs écologiques sera élaborée pour surveiller les résultats des efforts de la direction en vue d'assurer l'intégrité écologique. Par exemple, la présence d'une population stable et viable au lac Trout pourrait indiquer une saine gestion des ressources.

Fathom Five sera géré de façon à conserver et à protéger l'un des rares archipels assez intacts des Grands Lacs. Aux visiteurs, les îles du parc offrent une expérience inégalée de rivages naturels et de vastes étendues d'eau. Pour protéger les rivages naturels et les ressources insulaires fragiles, la majorité des installations de Fathom Five seront aménagées sur la terre ferme; l'aménagement des îles sera limité.

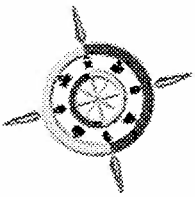
Les techniques de gestion des visiteurs les plus modernes seront utilisées pour minimiser les impacts des visiteurs sur les ressources patrimoniales. Les

programmes seront surveillés pour veiller à ce que les impacts liés aux occasions pour le public de faire l'expérience du parc restent acceptables. Les visiteurs supplémentaires prévus auront été accueillis principalement durant les saisons intermédiaires du printemps et de l'automne, dans le cadre des activités d'utilisation diurne. Le parc continuera d'être une destination pour la plupart de ceux qui visitent la partie nord de la péninsule Bruce et continuera de desservir le marché régional avant tout.

Une base de données axée sur ceux qui font l'expérience de la région et sur ceux qui pourraient la visiter sera établie. Le parc continuera d'offrir des expériences naturelles de grande qualité compatibles avec le mandat de Parcs Canada et fondées sur l'appréciation du milieu naturel. Comme il est impossible de répondre à tous les besoins et à toutes les attentes des visiteurs, l'accent sera mis sur la présentation d'occasions appropriées pour des groupes précis de visiteurs : visiteurs venus admirer le paysage, plaisanciers, utilisateurs des rives, excursionnistes sur l'eau, plongeurs autonomes, utilisateurs du traversier, utilisateurs de produits éducatifs, groupes organisés et résidents. La plongée en scaphandre autonome, qui est l'une des meilleures façons pour les visiteurs de faire l'expérience du milieu aquatique, continuera d'être pratiquée en toute sécurité et sans que la présence des visiteurs n'ait d'impact inutile sur les ressources.

Le rôle éducatif de Fathom Five sera particulièrement mis en relief afin d'expliquer le rôle de l'aire marine de conservation dans la création d'un environnement durable et de favoriser un sentiment d'intendance environnementale. La présentation de messages d'interprétation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Fathom Five, devrait amener le public à mieux comprendre et apprécier ses valeurs patrimoniales. Le fait d'élaborer des programmes d'interprétation et d'offrir un centre d'accueil permanent permettra à Fathom Five de desservir les écoles locales, les commissions scolaires des comtés de Grey et de Bruce, ainsi que les groupes scolaires et les groupes d'intérêts spéciaux de l'extérieur.

Le centre d'accueil fournira l'infrastructure requise pour accueillir les groupes organisés, surtout ceux qui voyagent en autocar et qui sont actuellement très peu nombreux parce que leurs besoins ne sont pas comblés.



Concept d'aire marine de conservation

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

L'augmentation du nombre d'utilisateurs de produits éducatifs et des groupes organisés voyageant par autocar devrait améliorer le marché touristique durant les saisons intermédiaires et contribuer à stabiliser l'économie touristique de la partie nord de la péninsule Bruce.

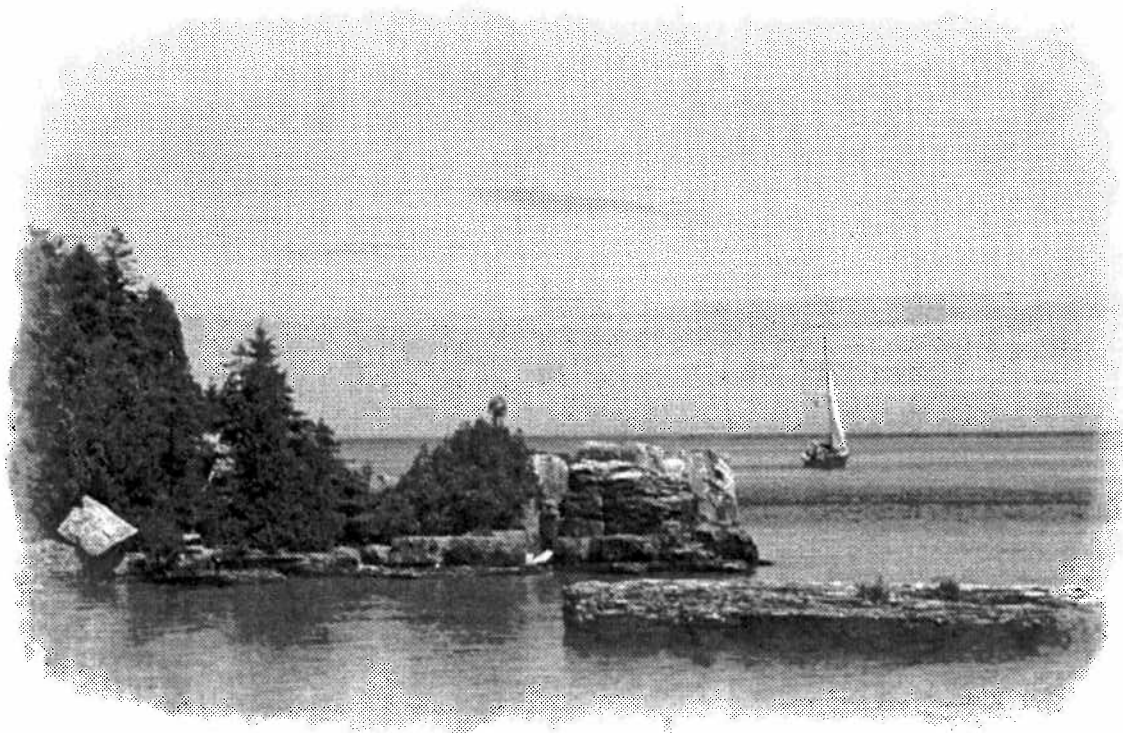
Des partenariats de nature diverse seront conclus avec les secteurs public et privé pour aider Parcs Canada à remplir ses obligations. Grâce au nombre accru de partenariats, aux activités conjointes et à la participation au processus de planification et aux programmes de gestion des ressources à l'échelle régionale, Fathom Five sera géré non pas de façon isolée, mais bien comme un élément clé dans la gestion du tourisme et des ressources de la région.

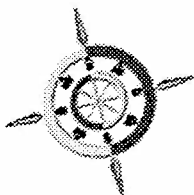
Les visiteurs et les résidents connaîtront très bien les valeurs du parc, l'intendance environnementale et les valeurs rattachées aux ressources protégées du parc marin Fathom Five. La communauté locale sentira qu'elle est un partenaire à part entière et partagera avec les employés du parc un sentiment de fierté et de satisfaction devant la réalisation du mandat de Parcs Canada.

6.3 Transformer la vision en réalité

Les initiatives prévues dans ce plan permettront de commencer à réaliser la vision à long terme décrite précédemment. Dans l'ensemble, ces initiatives sont plutôt modestes. On veut d'abord étudier les ressources et les visiteurs de Fathom Five, et trouver des façons appropriées de répondre aux exigences relatives aux visiteurs, à l'exploitation et à l'administration malgré les contraintes financières. Le centre d'accueil est le seul projet d'envergure du plan.

L'autorisation de ce plan directeur n'entraînera pas automatiquement l'autorisation des fonds nécessaires à sa mise en oeuvre, qui sera fonction de la disponibilité des ressources financières. À toutes les étapes de la mise en oeuvre, on devra obtenir les autorisations financières normales et suivre les directives des organismes centraux chargés des dépenses gouvernementales et de la reddition de comptes. La mise en oeuvre du plan a été confiée au directeur du parc.





Zonage du parc

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

7.0 ZONAGE DU PARC

Le plan directeur de Fathom Five applique le système de zonage énoncé dans la nouvelle politique sur les aires marines nationales de conservation. Ce système prévoit des niveaux de protection et d'utilisation différents pour chaque partie des aires marines de conservation. Pour diverses raisons - parce que la pêche commerciale est permise, que le milieu marin est constamment en transition et que la gestion des aires aquatiques relève de plusieurs organismes - le zonage des aires marines nationales de conservation exige une approche innovatrice et plus souple que celui des parcs terrestres nationaux.

Les zones prévues aux termes de la Politique sur les aires marines nationales de conservation sont différentes de celles qui figurent dans la Politique sur les parcs nationaux. La Politique sur les aires marines de conservation prévoit trois types de zones :

1. Préservation
2. Milieu naturel
3. Conservation

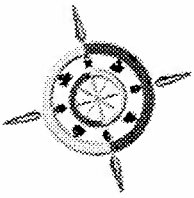
Nous avons adapté le plan de zonage de la politique pour ce document. Étant donné que Parcs Canada n'a pas beaucoup d'expérience en matière de zonage marin — Fathom Five étant la première aire marine — nous devons probablement revoir les éléments du plan de zonage au fil des ans afin de vérifier s'ils sont pratiques.

Au cours des cinq premières années d'application du plan directeur, nous prendrons des mesures pour rendre le plan de zonage plus complet. Lorsque nous envisagerons de modifier le zonage, nous procéderons à des consultations publiques en vue d'adapter le plan directeur en conséquence.

Dans un parc marin, les activités pratiquées ont des répercussions sur l'eau de surface, le lit du lac et la colonne d'eau. L'équipe de planification a décidé de classer dans des zones différentes le lit du lac et la colonne d'eau parce que beaucoup d'activités se déroulent dans ou sur la colonne d'eau sans nuire au lit du lac. Ce dernier est donc désigné zone II étant donné qu'il est très représentatif de l'environnement marin de la baie Georgienne, mais la colonne d'eau est désignée zone III afin qu'on puisse y pratiquer diverses activités

qui n'ont pas d'incidences sur le lit. La carte 3 indique le zonage du lit du lac et des îles ainsi que celui de la colonne d'eau et de la surface (encart).

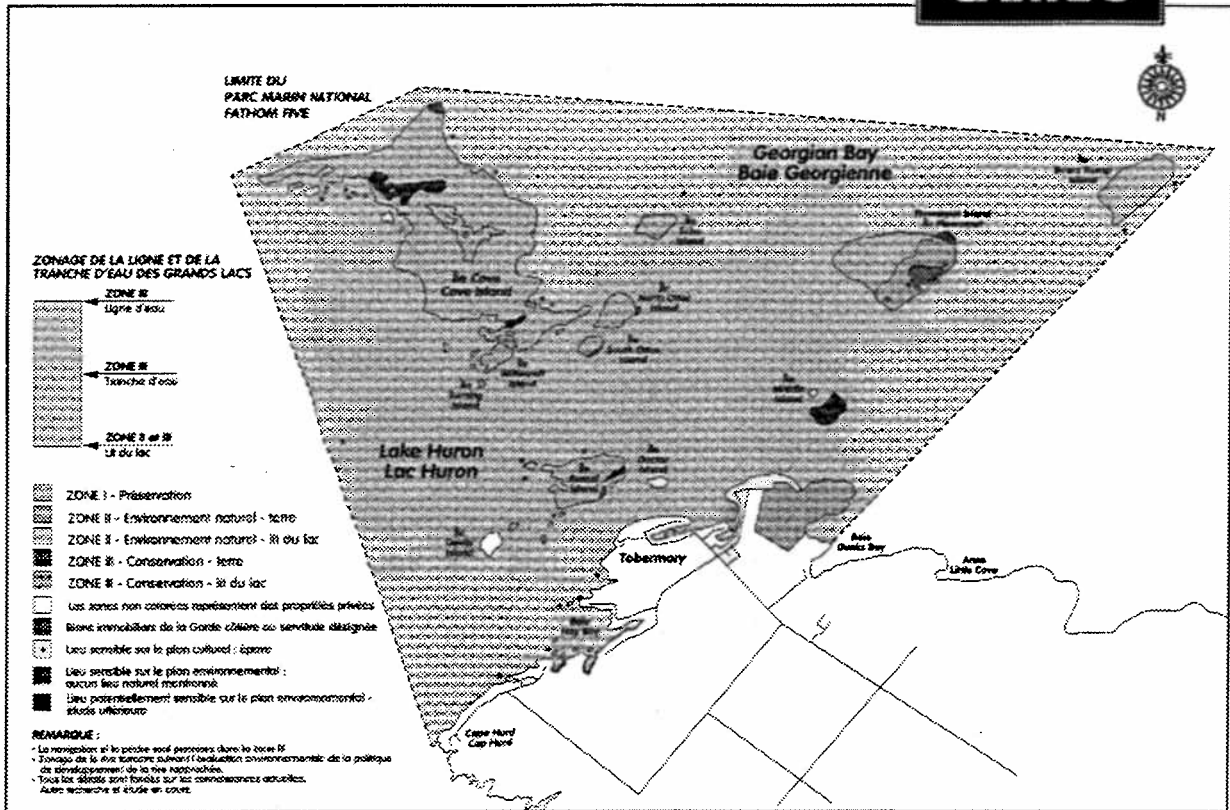
La section suivante décrit les zones de l'aire marine nationale de conservation, adaptées de la politique de Parcs Canada, et précise quels secteurs de Fathom Five sont classés dans chaque zone.



Zonage des terres et du lit du lac

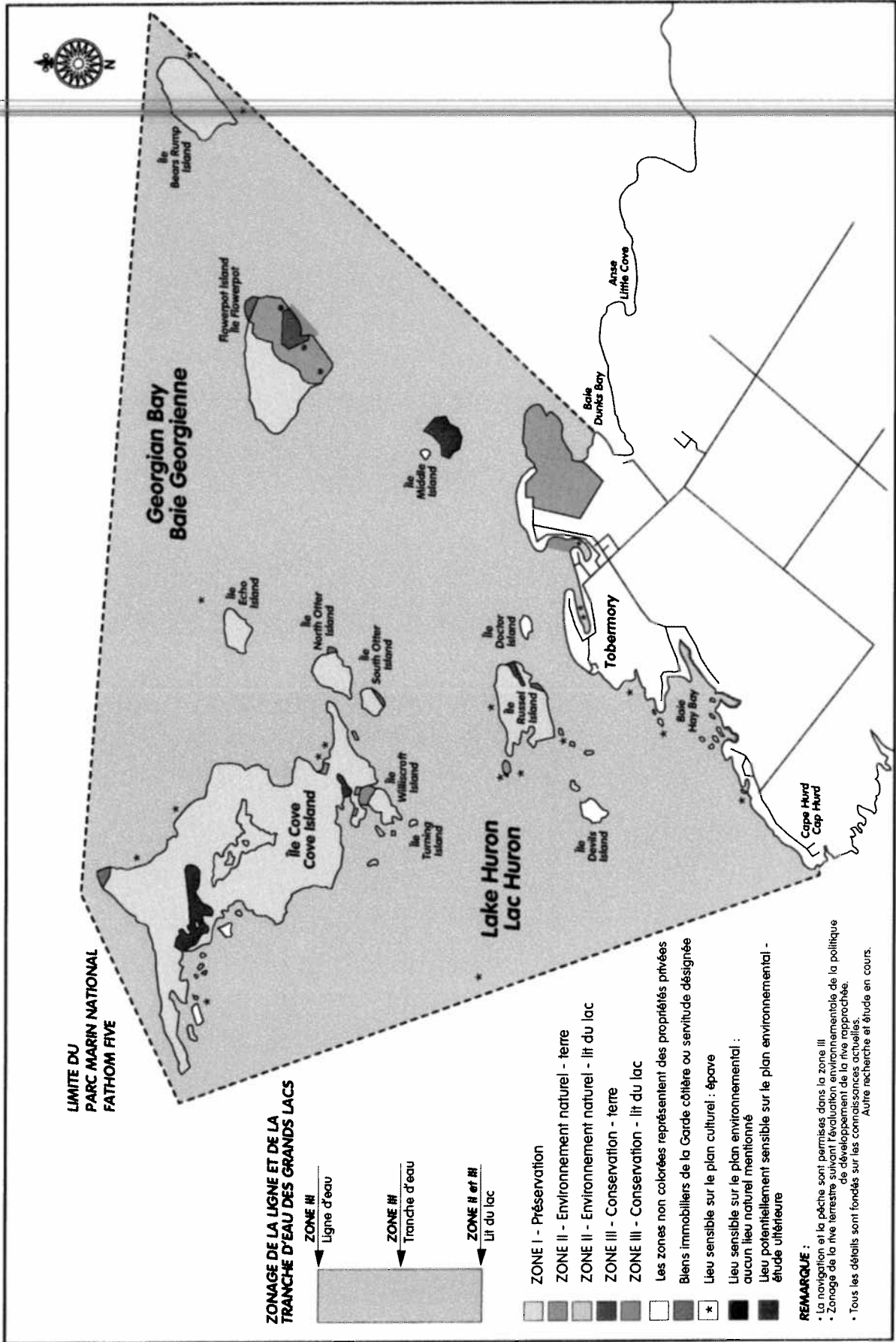
Plan directeur du parc marin national Fathom Five

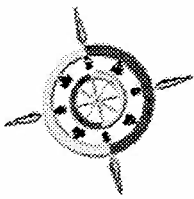
CARTE 3





ZONAGE





Zonage du parc

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

7.1 Zone I : Préservation

Peuvent être désignés zone I les secteurs dont les objectifs de gestion incluent la protection :

- d'habitats jugés essentiels pour la survie et le maintien d'espèces décimées, vulnérables, menacées ou en voie de disparition
- d'habitats, d'espèces et de communautés plus communes qui sont particulièrement vulnérables ou sensibles à l'activité humaine
- d'exemples uniques ou exceptionnels d'éléments, de communautés, d'écosystèmes ou de processus naturels
- de ressources culturelles importantes
- de ressources jugées importantes pour la surveillance environnementale ou la recherche écologique à long terme.

Dans les secteurs désignés zone I, la priorité est accordée à la protection des ressources et la récolte est interdite. En règle générale, l'utilisation par les visiteurs est interdite, mais lorsque les avantages au chapitre de l'éducation du public sont élevés, on peut permettre un accès limité étroitement surveillé. À Fathom Five, une utilisation diurne non organisée du rivage, sans feu et assujettie à la politique de remballage des déchets, continuera d'être autorisée tant que les niveaux actuels d'utilisation, qui sont relativement faibles, n'entraîneront pas d'impact important. Aucune installation permanente n'est autorisée, sauf si elle est essentielle pour la sécurité du public ou pour la protection des ressources naturelles.

Les secteurs suivants ont été désignés zone I :

- l'île Bear's Rump
- la plus grande partie de l'île Cove
- la plus grande partie de l'île Russel
- l'île North Otter
- l'île South Otter
- l'île Echo
- l'île Williscroft
- l'île Turning
- l'île Harbour

• l'île White Rock

- une partie de l'île Flowerpot
- toutes les petites îles (de moins de deux hectares) qui appartiennent au gouvernement fédéral

Les îles sont « colonisées » de façon très particulière. Dans la nature, les rapports prédateurs/proies (par exemple, les renards et les lièvres) et des événements dramatiques (comme le feu ou l'activité humaine) peuvent changer la composition des espèces dans une région. En pareil cas, des espèces opportunistes, migrant des régions voisines, viennent « coloniser » la région en cause pour remplacer celles qui ont disparu. Dans une île, cette forme de migration n'est pas possible à cause de l'eau. Plus l'île est grande, moins il y a de risque qu'un événement entraîne la disparition d'une espèce. En outre, plus l'île est isolée de la terre ferme, moins les chances de « colonisation » sont élevées.

Dans la plupart des Grands Lacs, l'activité humaine a estompé ces rapports, mais pas à Fathom Five. Les îles du parc continuent d'être d'excellents exemples de la biogéographie insulaire. Ainsi, l'île Cove est la plus grande île du parc et la seule qui soit habitée par des ours noirs. Bien que les ours puissent se déplacer facilement d'une île à l'autre, l'île Cove est la seule qui soit suffisamment grande pour assurer leur survie.

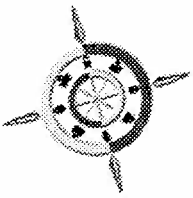
Ces îles recèlent 19 espèces végétales rares et en danger, de même qu'un exemple exceptionnel de vieille forêt de thuya occidental poussant à même la falaise. Des vestiges archéologiques possiblement d'importance nationale s'y trouvent également.

C'est pour l'ensemble de leurs qualités, plutôt que pour l'importance d'une île en particulier, qu'il est capital de classer ces îles zone I. Dans le bassin des Grands Lacs, les îles intactes sont très rares et très sensibles au dérangement; or, ces îles sont relativement intactes.

7.2 Zone II : Milieu naturel

Peuvent être désignés zone II les secteurs dont les objectifs de gestion incluent :

- la création d'une zone tampon autour des secteurs désignés zone I afin d'améliorer la protection de leurs habitats ou éléments spéciaux



Zonage du parc

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

- la protection d'aires hautement représentatives offrant des possibilités de loisirs non abusifs et d'éducation du public dans un milieu aussi naturel que possible
- la réalisation de projets de surveillance et de recherche environnementales dans lesquels l'éducation du public fait partie intégrante du programme d'études.

En zone II, la priorité est accordée à la protection des ressources et la récolte est normalement interdite. À Fathom Five, cependant, le zonage inclut le lit du lac, la colonne d'eau et la surface. Comme la pêche commerciale et la pêche à la ligne se pratiquent surtout dans la colonne d'eau (sauf que les plombs reposent sur le fond, une technicalité dont on ne tiendra pas compte), la désignation comme zone II n'entraînera pas l'interdiction automatique des activités de récolte.

La pêche commerciale et la pêche à la ligne seront gérées aux termes d'un plan de gestion des pêches élaboré conjointement par Parcs Canada et par le ministère des Richesses naturelles. Aucune activité de récolte ne sera autorisée sur les terres sèches en zone II.

La recherche, l'éducation du public et les loisirs de plein air de faible intensité sont autorisés. Le transport non motorisé est encouragé là où il est pratique et sûr. Seules des installations minimales seront permises.

Les secteurs suivants ont été désignés zone II :

- le coin nord-ouest de l'île Russel
- de petites parties du havre McRae's, du havre Laronde's et de l'anse Tecumseh sur l'île Cove
- une partie de l'île Flowerpot
- tout le lit des Grands Lacs dans le parc, sauf le havre de Laronde et la partie du havre Little Tub qui se trouve à l'intérieur du parc et au sud d'une ligne reliant North Point et le quai du traversier de la Northland
- la partie de la péninsule Bruce, située dans le canton de St. Edmunds, qui constitue la partie terrestre du parc.

Un système de classification du rivage a été mis sur pied pour réglementer le développement et les empiètements

près du rivage qui découlent des activités du secteur privé et du parc.

7.3 Zone III : Conservation

Peuvent être désignés zone III les secteurs dont les objectifs de gestion incluent :

- les activités de récolte des ressources renouvelables et le transport maritime
- la présentation au public de toute une gamme d'activités de loisirs de plein air et d'éducation

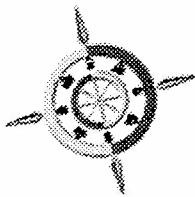
Les secteurs suivants ont été désignés zone III :

- l'anse Beachy de même que le terrain de camping et de pique-nique de l'île Flowerpot
- les parties du havre Tobermory qui sont situées dans les limites du parc (nota : l'intérieur du havre Little Tub est à l'extérieur des limites du parc)

La colonne d'eau et la surface des Grands Lacs, de même que la partie de l'île Cove appelée baie Bass sont désignées zone III parce que la pêche commerciale et la pêche à la ligne y sont autorisées. De plus, les servitudes consenties à la Garde côtière canadienne (pour l'utilisation possible d'aides à la navigation) sur les îles Russel, Flowerpot, North Otter, South Otter et Cove sont désignées zone III.

En zone III, la priorité est accordée à la conservation des ressources, bien qu'une vaste gamme de possibilités récréatives et éducatives de plein air durables puisse être autorisée. Les installations aménagées devront respecter le caractère naturel de l'aire marine de conservation. Diverses techniques de gestion, y compris les règlements sur la navigation, seront utilisées pour isoler et contrôler les utilisations.

Dans les secteurs désignés zone III, la pêche commerciale et la pêche à la ligne sont autorisées sous réserve des exigences en matière de conservation contenues dans le Plan de gestion des pêches. La chasse est interdite à Fathom Five. Des installations permanentes d'administration, d'éducation du public et d'accueil sont permises.



Zonage du parc

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

7.4 Sites écologiquement et culturellement vulnérables

En plus de procéder au zonage, on désigne « sites écologiquement vulnérables » ou « sites culturellement fragiles » certains sites recelant ou pouvant receler des ressources naturelles ou culturelles fragiles et exigeant une gestion et une surveillance particulières. Cette désignation ne remplace pas le zonage, mais le complète pour permettre de recourir au besoin à d'autres techniques de gestion. Elle indique également que des recherches supplémentaires peuvent être nécessaires pour assurer la conservation et la protection adéquates des ressources d'un site vulnérable.

Pendant toute la durée de ce plan directeur, la priorité sera accordée à la collecte des données et à la surveillance des ressources dans les lieux fragiles. Le degré de protection et le type de gestion requis à chaque endroit seront déterminés grâce à une évaluation détaillée de l'importance et de la fragilité de chaque ressource. Les nouvelles directives sur la gestion des ressources culturelles seront suivies.

À mesure qu'on aura davantage d'information sur les ressources naturelles et culturelles de Fathom Five, l'emplacement des lieux fragiles pourra être déterminé avec plus d'exactitude, de nouveaux lieux seront identifiés et, si nécessaire, des lieux seront retirés de la liste. L'ajout ou le retrait de ces lieux n'obligera pas à réviser le plan directeur.

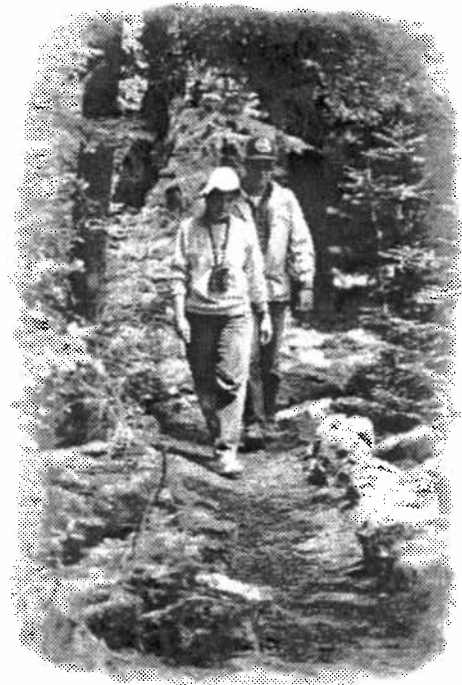
La carte 3 indique l'emplacement des lieux écologiquement et culturellement fragiles désignés à l'intérieur du parc. Étant donné leur fragilité, aucun des lieux culturels situés dans la partie terrestre du parc, y compris sur une île, n'est indiqué sur la carte.

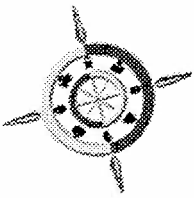
Les lieux qui suivent ont été désignés écologiquement et culturellement fragiles :

- l'étang marneux de l'île Flowerpot
- les cavernes de l'île Flowerpot
- certains sites archéologiques, comme les campements autochtones, les cimetières, etc. (non indiqués sur la carte)
- la partie submergée de l'escarpement du Niagara et le fossé à l'est des îles Middle et Flowerpot qui a récemment été identifié comme un important déver-

soir du début de la période post-glaciaire et comme l'habitat d'un poisson de fond rare

- la baie Bass à l'île Cove
- le havre East (anse Griffon) à l'île Russel
- toutes les épaves connues.





8.0 L'ENVIRONNEMENT NATUREL

8.1 Gestion de l'écosystème

Le but premier de Parcs Canada est de conserver et de protéger les environnements aquatique et terrestre du parc marin national Fathom Five tout en collaborant avec d'autres en vue de favoriser la conservation de l'écosystème environnant. Cependant, le mandat de Parcs Canada comprend à la fois la protection des ressources et la présentation aux visiteurs d'expériences suscitant la compréhension et le plaisir. Sans protection des ressources, il ne saurait y avoir d'expérience naturelle de plein air; sans expériences du public et sans compréhension des écosystèmes naturels, l'appui à la protection de l'environnement serait minimal.

La Politique sur les aires marines nationales de conservation, qui régit la gestion des aires marines de conservation, reconnaît l'interdépendance des deux volets du mandat et insiste clairement sur l'intégrité écologique comme moyen de maintenir l'utilisation par les visiteurs. La politique précise que « Au moment d'établir les dispositions relatives au zonage et à la gestion de l'utilisation par les visiteurs et des activités de récolte des ressources renouvelables, la priorité est donnée au maintien de la structure et de la fonction de écosystèmes marins. »

8.2 Gestion de l'écosystème aquatique

Objectifs :

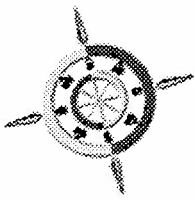
- Conserver et protéger les parties aquatique et terrestre de Fathom Five en tant qu'aire représentative de la région marine de la baie Georgienne.
- Collaborer avec des « partenaires » des secteurs privé et public dans le but de démontrer l'utilisation durable du grand écosystème du parc.

Lignes directrices :

- On procédera à un inventaire et à une analyse de Fathom Five afin d'en déterminer les structures de fond, les courants, les espèces présentes, les habitats essentiels, le processus et les autres éléments uniques, rares ou représentatifs, de façon à obtenir une base écologique sur laquelle fonder la gestion des ressources naturelles. Les espèces exotiques, comme la moule zébrée, qui ne font pas partie de l'environnement naturel du parc et qui peuvent avoir un

impact sur les espèces indigènes feront l'objet de recherches et pourront exiger des mesures de gestion active.

- De plus, Parcs Canada collaborera avec des « partenaires » en vue de faire l'inventaire et l'analyse des ressources du grand écosystème dans le cadre de sa contribution au programme des réserves de la biosphère. Ces travaux fourniront des repères écologiques pour l'écosystème et permettront d'identifier les futurs changements à l'environnement et d'évaluer leur impact avec précision. Pour répondre aux exigences en matière de recherche, on pourra faire de la recherche à l'interne, conclure des contrats, collaborer avec d'autres gestionnaires des terres de la région et des sources locales bien informées (par exemple, les pêcheurs) ou conclure des ententes avec la communauté universitaire. La recherche doit être coordonnée et priorisée, et les résultats obtenus doivent être communiqués aux « partenaires » comme au public.
- Les secteurs qui recèlent des espèces, des habitats ou des éléments importants recevront un degré de protection élevé. Des limites pourront être imposées aux activités des visiteurs ou aux utilisations pour assurer une protection adéquate.
- Parcs Canada parachèvera son système de classification du rivage afin de tenir compte des effets cumulatifs sur l'environnement. Ce système permettra d'évaluer les projets de mise en valeur du parc et de faire en sorte que les modifications à l'écologie restent acceptables.
- Reconnaissant que les problèmes transfrontaliers sont particulièrement aigus dans les aires marines, Parcs Canada cherchera à conclure des ententes de gestion avec les « partenaires » concernés des secteurs public et privé pour assurer la conservation et la protection appropriées de l'environnement aquatique. Ce mode de gestion coopérative est compatible avec l'esprit du programme des réserves de la biosphère.
- Les limites de Fathom Five ont été fixées par l'Ontario dans le but premier de protéger les épaves de la région. Parcs Canada étudiera la question pour voir si les limites actuelles du parc renferment un exemple représentatif de la région marine de la baie Georgienne. Les influences transfrontalières seront donc évaluées.



L'environnement naturel

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

8.3 Gestion du poisson

La Politique sur les aires marines nationales de conservation permet la récolte des ressources renouvelables dans les aires marines nationales de conservation à condition que soit protégé l'écosystème de la région, que des stocks viables soient maintenus et que les buts et objectifs de l'aire marine de conservation soient atteints. À Fathom Five, la pêche commerciale et sportive est autorisée, mais non l'aquaculture (élevage du poisson).

En 1988, un plan préliminaire de gestion des pêches a été signé avec l'Ontario. Ce plan permet à la province de continuer de gérer les ressources halieutiques à condition que l'écosystème soit protégé et que les buts et objectifs de l'aire marine de conservation soient atteints.

Le touladi (truite de lac) a presque disparu de la région à cause de la surexploitation et de l'introduction de la lamproie. Les tentatives en vue de remplacer cette espèce indigène par des hybrides non viables (wendigos) ont été des succès, mais uniquement aux fins de la récolte. Des espèces non indigènes de saumon ont été introduites avec succès dans les eaux américaines et canadiennes des Grands Lacs, comme on peut le constater dans les environs de Fathom Five. À l'intérieur des limites de Fathom Five et au nord du parc se trouvent des hauts-fonds qui servaient jadis de frayères au touladi. Parcs Canada a évalué la possibilité de réintroduire le touladi dans le secteur et croit possible d'obtenir des populations stables de cette espèce.

Toutefois, les espèces non indigènes de saumon, qui sont encore stockées, entrent en compétition avec le touladi; le maintien des activités de stockage du saumon limiterait le succès d'un éventuel programme de réintroduction du touladi. Avant de prendre une décision finale, Parcs Canada évaluera de nouveau l'impact de l'introduction du saumon sur l'écosystème et consultera le ministère des Richesses naturelles et le public.

Objectif :

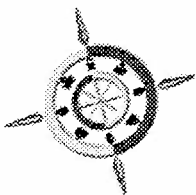
- Assurer la viabilité à long terme des stocks naturels de poisson et protéger les espèces rares et en voie de disparition aux endroits du parc où l'habitat est approprié et où la viabilité est possible.

Lignes directrices :

- Un programme de surveillance des ressources halieutiques sera mis sur pied pour évaluer les structures des populations et la durabilité de la récolte. Pour que les décisions relatives à la gestion des pêches soient fondées sur des données aussi complètes et précises que possible, il faut étendre les efforts de surveillance au-delà des limites du parc, en collaboration avec l'Ontario et les autres « partenaires ». Les pratiques actuelles de récolte seront réévaluées si la viabilité des populations de poisson de Fathom Five est menacée, et on collaborera avec l'Ontario et les pêcheurs commerciaux afin de trouver des solutions communes.
- Un plan définitif de gestion des pêcheries sera dressé en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles, les Premières nations et d'autres groupes d'intérêt; il comportera des stratégies détaillées de gestion des pêcheries du parc. Des directives en vue de réhabiliter ou de réintroduire des espèces indigènes et des stocks génétiques, de protéger les espèces rares et en voie de disparition, et de maintenir l'intégrité écologique de la faune et des écosystèmes halieutiques existants seront incluses. Les effets des espèces exotiques sur l'écosystème seront également déterminés.
- La pêche est autorisée en zone III. (Toute la surface et la colonne d'eau des Grands Lacs de même que la partie de l'île Cove appelée baie Bass sont désignées zone III.)
- Conformément à l'entente fédérale-provinciale sur la création du parc, la pêche sportive (à la ligne) sera autorisée dans la baie Georgienne et dans le lac Huron sous réserve des règlements provinciaux.
- L'aquaculture, même si elle ne contrevient pas à la politique sur les aires marines nationales de conservation, sera interdite à Fathom Five parce qu'elle peut endommager le peu de rivage naturel qui subsiste et polluer le milieu naturel (déchets de nourriture et de poissons).

8.4 Gestion de l'écosystème terrestre

Les îles de Fathom Five sont des endroits spéciaux. L'archipel se compose d'une multitude d'îles de superficie variée situées plus ou moins loin de la terre ferme. Comme ces îles sont relativement intactes, l'influence



L'environnement naturel

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

de la superficie et de l'isolement se reflète dans le type et le nombre de plantes et d'animaux qu'on y trouve.

L'étude des effets de la superficie et de l'isolement s'appelle la biogéographie insulaire; elle permet d'avoir une bonne idée du fonctionnement des écosystèmes terrestres plus complexes.

La recherche sur les communautés végétales et animales a démontré que chaque île abrite un ensemble unique d'espèces. Sur les îles, les pertes sont plus rapides et le remplacement est plus lent que sur la terre ferme, aussi doit-on exercer une surveillance attentive pour obtenir les données qui permettront de distinguer les processus naturels des effets de l'intervention humaine.

Les îles préservent également un certain nombre d'éléments géologiques beaux, mais fragiles - cavernes, falaises et pots de fleurs - qui illustrent les processus naturels de sédimentation, de soulèvement et de dissolution. Ces éléments doivent aussi être protégés contre l'activité humaine et les processus géomorphologiques naturels doivent pouvoir suivre leur cours.

Objectif :

- Garder intactes les îles de Fathom Five afin de protéger l'intégrité de leurs écosystèmes.

Lignes directrices :

- La biogéographie de chaque île sera étudiée, y compris les communautés végétales, les populations fauniques, leur distribution et leurs interactions.
- On interviendra le moins possible dans les processus naturels des îles, tant biologiques que géologiques (formation et érosion des cavernes, falaises et pots de fleurs). On évitera particulièrement l'introduction accidentelle de plantes et d'animaux.
- L'accès public aux cavernes sera contrôlé pour des raisons de sécurité et de protection des ressources. Le public aura accès uniquement au trottoir à l'entrée de la caverne de l'île Flowerpot.
- Aucune modification du substrat rocheux du lit du lac dans le but d'offrir une profondeur minimale d'eau au public ne sera entreprise ou autorisée.
- Les secteurs renfermant des espèces, des habitats ou des éléments importants recevront un degré de pro-

tection élevé. Des restrictions pourront être nécessaires pour assurer la viabilité des populations.

8.5 Ressources esthétiques et aires naturelles

Le parc marin national Fathom Five renferme une grande variété de ressources esthétiques qui constituent l'une des grandes attractions touristiques de la haute péninsule Bruce. Ces ressources incluent des structures géologiques inhabituelles - pots de fleurs, falaises et cavernes - ainsi que des vues spectaculaires du lac et de la mosaïque d'îles. De plus, les îles et les rivages intacts de la terre ferme comptent parmi les dernières aires naturelles intactes de la partie sud du bassin du lac Huron.

Les ressources esthétiques, c'est-à-dire le paysage naturel ou l'apparence des installations et des structures, sont souvent mises de côté lors de l'évaluation des projets de mise en valeur d'un parc.

La protection des aires naturelles est au cœur même du mandat de Parcs Canada. De plus, les aires naturelles de toutes sortes sont de plus en plus rares dans le sud de l'Ontario, ce qui rend d'autant plus importantes les initiatives telles que la désignation de Fathom Five à titre d'aire centrale de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara.

Objectif :

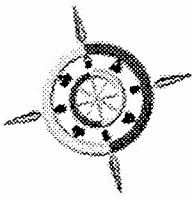
- Préserver les rivages naturels de Fathom Five pour leurs qualités esthétiques et écologiques.

Lignes directrices :

- Les rivages intacts sont de plus en plus rares dans les Grands Lacs et tous les efforts doivent être faits pour préserver ceux qui restent à Fathom Five. Les ressources esthétiques sont des composantes essentielles de la base de ressources naturelles de Fathom Five et elles recevront toute la reconnaissance et la protection voulues dans le cadre des futurs projets de mise en valeur.

8.6 Réhabilitation

Le parc recèle un certain nombre d'écosystèmes et de lieux déjà perturbés. Des efforts seront faits pour minimiser les conséquences des installations et des utilisations actuelles et prévues, et pour restaurer les écosystèmes et les lieux perturbés dans leur état naturel.



L'environnement naturel

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

À ce jour, aucun programme officiel de réhabilitation des lieux perturbés n'a encore été mis sur pied. Par conséquent, les impacts sur les écosystèmes terrestres s'accumulent. Une évaluation sera faite pour déterminer l'étendue du problème, après quoi un programme par étapes sera élaboré en vue de compenser les dérangements et de réhabiliter les lieux perturbés.

La section 8.3 traite du rétablissement des espèces de poisson auparavant présentes à Fathom Five.

Objectif :

- Réhabiliter les composantes et les processus des écosystèmes perturbés et les restaurer autant que possible dans leur état naturel.

Lignes directrices :

- À l'avenir, les dérangements causés par l'activité humaine aux terres et aux écosystèmes naturels seront minimisés dans toute la mesure du possible. Aucune initiative entraînant un dérangement ne sera prise à moins que tous les plans de réhabilitation nécessaires n'aient été élaborés et approuvés.
- Parcs Canada déterminera les besoins en ce qui concerne la réhabilitation des écosystèmes et des lieux perturbés et établira les priorités en la matière.

8.7 Évaluation des impacts sur l'environnement

Parcs Canada s'est engagé à effectuer une évaluation environnementale avant que toute mesure de mise en valeur ou autre ne soit prise sur les terres fédérales ou ne soit financée par des fonds fédéraux. Parcs Canada et les autres ministères et organismes fédéraux se conformeront aux dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et du Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes.

Toutes les activités d'exploitation, d'entretien et de mise en valeur menées dans une aire marine nationale de conservation doivent être évaluées afin que la nature et l'importance des impacts environnementaux soient connues. Si un projet comporte des impacts négatifs importants, il convient d'élaborer des stratégies d'atténuation. Des impacts résiduels importants peuvent entraîner l'abandon ou la modification d'un projet. De même, on doit évaluer tous les plans pour déterminer l'impact environnemental associé à leur mise en oeuvre, de

même que les impacts cumulatifs possibles et les mesures d'atténuation pertinentes.

Le système de classification du rivage (une fois achevé; voir les lignes directrices sur l'intégrité de l'écosystème aquatique, section 8.2) servira de base pour minimiser les impacts sur les valeurs esthétiques et sur les ressources biologiques.

Objectif :

- Réduire au minimum et de façon exemplaire la dégradation graduelle des écosystèmes naturels et des ressources culturelles, et à cette fin, se conformer aux dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) et du Processus d'évaluation des projets de politiques et de programmes, ainsi qu'aux autres exigences en matière d'évaluation environnementale énoncées dans les Directives nationales.

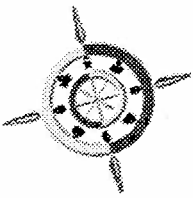
Lignes directrices :

- Avant leur approbation, les activités, projets de mise en valeur ou processus de planification seront soumis au niveau approprié d'évaluation environnementale requis pour protéger les habitats, les espèces, les formes de terrain, les éléments esthétiques et les ressources culturelles vulnérables en place des impacts de l'activité humaine.
- Pour assurer la protection à long terme des ressources, un système de classification du rivage et des directives opérationnelles ont été mis au point. Ce système de classification sera achevé et utilisé conjointement avec la LCEE pour réglementer l'aménagement des rives, les empiètements des individus et les empiètements liés aux activités du parc.

8.8 Surveillance des impacts liés à l'utilisation

Les effets de l'utilisation par les visiteurs sont graduels et cumulatifs, et peuvent finir par avoir un impact considérable sur les écosystèmes naturels. La dégradation peut être très visible (par exemple, la perte de végétation de l'étage inférieur autour des terrains de camping très achalandés) ou peu visible (par exemple, le niveau accru de bactéries aquatiques dû au rejet des eaux ménagères des embarcations dans les ports).

Il faut donc un programme de surveillance pour déterminer les effets de l'utilisation sur les ressources



L'environnement naturel

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

naturelles et culturelles. Les détails de ce programme seront mis au point après un examen des activités actuelles des visiteurs et des activités du parc, ainsi que de leurs impacts possibles. Les résultats du programme de surveillance seront résumés régulièrement et publiés dans les rapports intitulés *L'état des parcs*, les rapports opérationnels et l'examen du plan directeur qui devrait avoir lieu cinq ans après l'approbation du plan.

Objectif :

- Déterminer les effets de l'utilisation, des activités des visiteurs et des activités du parc sur les ressources du parc, et enregistrer les impacts sur les écosystèmes représentatifs de façon à fournir des renseignements qui serviront à déterminer les mesures de gestion appropriées.

Lignes directrices :

- Parcs Canada surveillera et relèvera systématiquement les impacts de l'utilisation, des activités des visiteurs et des activités du parc. La surveillance portera sur la qualité de l'eau, les impacts cumulatifs, la dégradation de l'écosystème et les qualités esthétiques.
- La priorité sera accordée à la collecte et à la surveillance de l'information concernant les ressources situées dans les lieux fragiles et en zone I.
- Afin de prêcher par l'exemple, Parcs Canada veillera à ce que ses propres activités reflètent le principe de l'intendance. Les activités courantes et l'entretien seront effectués de la façon la plus écologique possible. On instituera des programmes visant à réduire, réutiliser, réparer et recycler; le recyclage sera fait en collaboration avec le canton de St. Edmunds.
- Une politique de emballage des déchets sera instituée dans les îles.

8.9 Base d'information sur les ressources naturelles

On peut obtenir de l'information sur les ressources naturelles de Fathom Five à partir de diverses sources : comptes rendus historiques, sources locales comme les pêcheurs et études spécifiques menées par différents groupes et organismes. Pour utiliser cette information de façon efficace et réduire le double emploi, il faut l'organiser et la rendre accessible aux planificateurs et aux gestionnaires des ressources. Il faudra recueillir encore

beaucoup de renseignements pour que les décisions puissent être fondées sur une connaissance réelle.

Le plus d'information possible sera codé et versé dans le système d'information géographique (SIG) du parc. Le reste (rapports, données non géographiques, etc.) sera organisé en un vaste système pour en faciliter l'accès. Les nouvelles données recueillies devront être compatibles avec le SIG en usage.

Objectif :

- Élaborer et maintenir une base d'information complète sur les ressources du parc.

Lignes directrices :

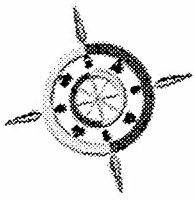
- Parcs Canada fera un inventaire des ressources de base à Fathom Five.
- Un système d'information géographique sur les ressources de l'aire marine de conservation et sur l'écosystème de la baie Georgienne/du lac Huron dans lequel elle se trouve sera élaboré et maintenu.
- On mettra sur pied un programme de surveillance des ressources pour obtenir l'information nécessaire en vue d'évaluer le succès des efforts de gestion des ressources.

8.10 Analyse de l'écosystème

À ce jour, beaucoup de données ont été recueillies sur les ressources naturelles des îles et sur la qualité de l'eau du parc marin national Fathom Five. L'examen de ces données a permis d'identifier les secteurs de ressources devant faire l'objet d'une étude plus poussée.

Quand toute l'information nécessaire aura été recueillie, l'ensemble de la base de ressources sera analysé afin d'établir l'importance des différentes ressources. Cette analyse se fera à l'étape de la description et de l'analyse des ressources du processus de gestion des ressources naturelles.

En plus de faciliter la planification de gestion, les résumés périodiques de l'information serviront à rédiger les rapports sur l'état des parcs et sur l'état de l'environnement qu'exige le Parlement. Les données sur les ressources naturelles aideront aussi les employés de Parcs Canada à communiquer au public les histoires associées à Fathom Five.



L'environnement naturel

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

Objectif :

- Intégrer l'information à jour sur les composantes de l'écosystème et sur les processus dans la planification de l'écosystème de Fathom Five.

Lignes directrices :

- Un rapport sur la description et l'analyse des ressources sera rédigé après l'inventaire des ressources de base, puis mis à jour suivant le calendrier de l'examen du plan directeur.
- Des résumés périodiques à jour de l'information sur les ressources qui a trait à l'intégrité écologique seront préparés et utilisés dans le rapport intitulé L'état des parcs afin de fournir à la gestion et au public une information pertinente sur l'état des ressources de Fathom Five.
- Un plan de conservation de l'écosystème du parc incluant un processus global d'évaluation et de solution au chapitre des ressources sera élaboré et mis en oeuvre. Ce processus permettra de définir les problèmes, d'évaluer les solutions, de déterminer les ressources financières nécessaires et de fixer les priorités de mise en oeuvre.

8.11 Recherche sur les écosystèmes de référence

Au sein du réseau des parcs marins nationaux, Fathom Five représente l'ensemble des Grands Lacs et plus particulièrement la région marine de la baie Georgienne.

La recherche peut nous aider à mieux comprendre Fathom Five, ses composantes et ses environs. L'aire marine de conservation peut aussi contribuer à notre compréhension des autres écosystèmes aquatiques semblables. En conservant Fathom Five dans son état naturel en tant que « repère » ou que référence par la conservation et par la protection, nous pouvons mieux comprendre les effets de la dégradation de l'écosystème ailleurs dans les Grands Lacs.

Le fait d'assurer à Fathom Five une gestion stable et cohérente rendra le parc attirant pour les groupes de l'extérieur qui pratiquent la recherche à long terme.

Objectif :

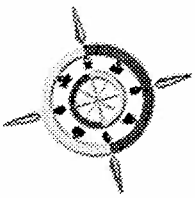
- Conserver Fathom Five en tant qu'écosystème protégé où la recherche non destructive est encouragée,



dans le but de mieux connaître la région et de faciliter la gestion de l'aire marine de conservation par la collaboration avec des organismes et des spécialistes de l'extérieur.

Lignes directrices :

- Parcs Canada encourage la recherche non destructive à Fathom Five, tant par son personnel qu'en collaboration avec des groupes et des organismes de l'extérieur.
- Pour soutenir les projets de recherche et les initiatives de partenariat, Parcs Canada étudiera la possibilité d'utiliser les structures existantes du parc comme installations de recherche.



9.0 L'ENVIRONNEMENT CULTUREL

Le parc marin national Fathom Five contient des exemples importants de ressources archéologiques et historiques. On trouve ces ressources tant sous l'eau que sur terre; certaines ont un potentiel d'interprétation considérable. Il est interdit de retirer des ressources culturelles du parc.

Grand objectif :

- Protéger et gérer les ressources culturelles importantes associées aux composantes terrestres et submergées de Fathom Five.

Objectifs :

- Mettre en oeuvre le plan de gestion des ressources culturelles complet en vue d'inventorier, d'évaluer, de protéger et de surveiller les ressources culturelles de Fathom Five.
- Limiter la dégradation des ressources culturelles grâce à un programme d'évaluation archéologique.
- Accorder la priorité à la protection des sites culturels importants dans la mise en valeur et dans l'exploitation de Fathom Five.
- Conserver, s'il y a lieu, les artefacts culturels très importants.
- Récupérer, si possible, les artefacts marins importants qui ont été retirés de Fathom Five.
- Consulter les Premières nations locales pour tout ce qui a trait à l'histoire et aux artefacts autochtones.

Lignes directrices :

- Un plan de gestion des ressources culturelles complet a été élaboré pour préciser les techniques et les stratégies de protection des ressources culturelles, pour diriger les futurs programmes d'inventaire, pour évaluer l'importance des sites connus et pour déterminer leur potentiel d'interprétation.
- Un programme d'inventaire sera mis sur pied afin de conserver un registre permanent et précis des sites culturels et de leur état.
- Un programme de surveillance sera institué pour évaluer régulièrement l'état des ressources culturelles.

- Nous dresserons un plan de gestion des collections du parc. Les collections seront logées dans des installations du parc dans le comté de St. Edmunds; des éléments des collections pourront servir à des fins d'exposition et d'interprétation. Sera gérée conformément au plan précité la collection Vail d'artefacts locaux du patrimoine marin, assemblée par Orrie Vail et cédée au gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale visant la création du parc marin national Fathom Five.

9.1 La période précédant les premiers contacts avec les Européens

On retrouve des vestiges d'une grande culture autochtone de la période précédant les premiers contacts avec les Européens partout dans les îles et dans la partie terrestre du parc national Fathom Five. Plusieurs campements et lieux de cérémonie importants ont été découverts à ce jour.

Ligne directrice :

- Les autorités autochtones locales seront consultées en vue de l'élaboration de toute stratégie de gestion liée à la culture autochtone pré-européenne.

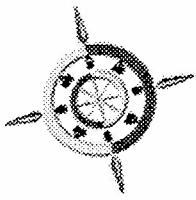
9.2 La période suivant les premiers contacts avec les Européens

À Fathom Five, les ressources liées à la période suivant les premiers contacts avec les Européens se retrouvent tant dans la partie submergée que dans la partie terrestre du parc. Elles seront traitées de façon distincte étant donné la complexité et l'incertitude qui entourent la gestion des ressources culturelles submergées.

9.2.1 La partie terrestre

Les ressources culturelles situées dans les îles et dans la partie terrestre de Fathom Five se rapportent à l'occupation et à l'utilisation par les Premières nations, à la colonisation, au développement économique (pêche et exploitation forestière) et à la navigation sur les Grands Lacs (de phare), ainsi qu'au transport maritime et à la navigation de plaisance sur les Grands Lacs (épaves et artefacts connexes).

Dans le cadre du plan de gestion des ressources culturelles, une stratégie de gestion de la collection d'artefacts sera élaborée pour honorer les engagements pris



L'environnement culturel

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

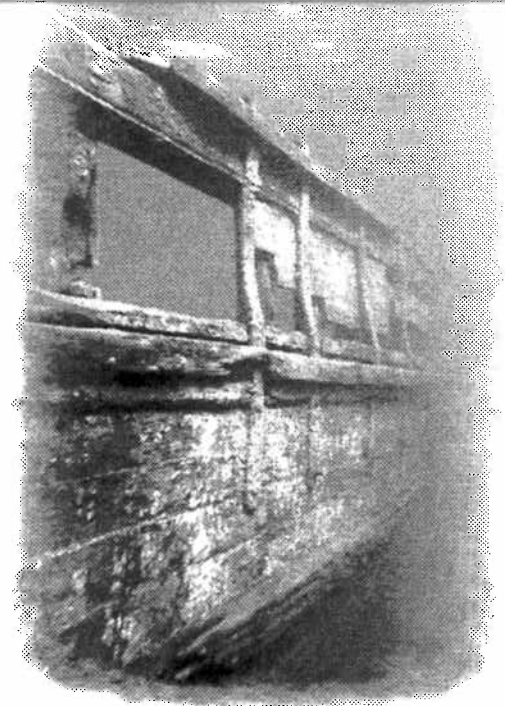
lorsque la collection Vail a été remise à Parcs Canada par la province.

Il y a une cabane en bois rond sur la propriété Kimball (en location) près de la base terrestre de Fathom Five. Le ministre des Richesses naturelles transférera cette propriété à Parcs Canada et les limites du parc seront modifiées en conséquence. Après le transfert, Parcs Canada devra assurer la protection et le maintien de ce bien culturel.

Les trois stations de phare de la Garde côtière canadienne - île Cove (1859), Big Tub (1885) et île Flowerpot (1897) - revêtent une grande importance historique et ont un lien direct avec les thèmes d'interprétation associés à la navigation. Le Protocole d'entente conclu avec Transports Canada en 1989 précise que la Garde côtière canadienne est tenue de respecter l'importance historique de ces structures et des bâtiments qui s'y rattachent, et qu'elle ne peut en modifier la fonction ou l'apparence sans consulter d'abord Parcs Canada.

Lignes directrices :

- Toutes les structures du parc qui ont plus de 40 ans seront évaluées par le Bureau d'examen des édifices fédéraux patrimoniaux (BEEFP) qui en déterminera l'importance, conformément à la politique fédérale.
- Les exigences de conservation associées à la cabane en bois rond seront déterminées lorsque celle-ci aura été transférée à Parcs Canada.
- Parcs Canada conclura des ententes plus détaillées avec Transports Canada (Garde côtière canadienne) en ce qui concerne la protection et l'interprétation des stations de phare situées à l'intérieur du parc ou à proximité, ainsi que leur accès (voir la ligne directrice de la page 65 concernant le transfert possible des terres excédentaires).
- Parcs Canada consultera les Premières nations au sujet de toutes les questions relatives à l'histoire autochtone, des lieux de Fathom Five qui sont associés à la culture autochtone, de l'interprétation de l'histoire des Premières nations et de l'utilisation appropriée des artefacts culturels. Les cimetières autochtones ne seront pas perturbés. L'emplacement des lieux culturels autochtones, y compris les cimetières, ne sera pas divulgué au public.

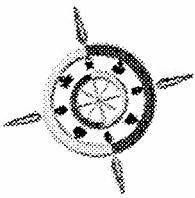


- Le ministre des Richesses naturelles transférera la cabane Kimball à Parcs Canada et les limites du parc seront modifiées en conséquence.

9.2.2 Les parties aquatiques submergées

Les épaves constituent les principales ressources culturelles associées à la partie submergée du parc : on relève plus de 20 épaves historiques connues dans les limites de Fathom Five. Les épaves sont très fréquentées par les plongeurs sportifs et certaines font l'objet d'observation à bord d'une embarcation. La partie submergée du parc compte également d'autres ressources.

Le plan de gestion des collections, qui s'applique aux collections du parc, décrira les procédures de maintenance, d'entreposage, d'utilisation et de protection des artefacts marins. Des plans opérationnels seront élaborés pour assurer une protection adéquate, fournir des lignes directrices en matière d'utilisation récréative et donner les grandes lignes du programme d'inspection visuelle et d'étude scientifique qui sera mis en place pour surveiller l'état des épaves. Si on dispose des fonds nécessaires et si la chose est jugée appropriée, on pourra entreprendre de renforcer et de stabiliser les épaves



L'environnement Culturel

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

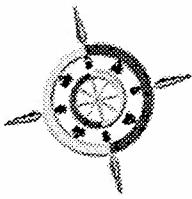
détériorées à des fins de protection des ressources culturelles et de sécurité du public.

Les activités de recherche et l'inventaire des ressources seront poursuivis. Le relevé par sonar latéral, l'étude sur la conservation des épaves et le projet de cartographie des sites d'épaves seront terminés et pourront, dans certains cas, continuer dans le cadre du programme de surveillance régulière. Ces efforts permettront de déterminer l'état et le rythme de détérioration des épaves, de trouver et d'évaluer d'autres sites d'épaves et, peut-être, de documenter d'autres éléments culturels submergés.

Le Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux continuera d'être appliqué au besoin pour assurer la sécurité du public et la protection des épaves ou d'autres ressources. D'autres mesures de contrôle et règlements pourront être appliqués au besoin.

Lignes directrices :

- L'histoire de chaque épave sera étudiée et son importance historique sera déterminée.
- Étant donné que la Politique sur les aires marines nationales de conservation interdit l'immersion de déchets en mer, il est interdit de saborder des navires dans le parc marin national Fathom Five.
- Avant de permettre la plongée récréative près des épaves nouvellement découvertes, il faudra répondre aux exigences en matière de conservation.
- Le Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux et tout autre règlement approprié serviront à réglementer le trafic et les activités des bateaux à proximité des lieux culturels submergés ou à assurer la sécurité du public et la protection des ressources naturelles.
- Un programme de surveillance des épaves sera établi pour évaluer les impacts sur les ressources culturelles et déterminer les besoins en matière de protection.



Utilisation du parc par les visiteurs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

10.0 UTILISATION DU PARC PAR LES VISITEURS

Parcs Canada encourage le public à comprendre et à apprécier le patrimoine marin en lui donnant l'occasion de vivre, dans le parc marin national Fathom Five, des expériences qui conviennent aux valeurs naturelles de ce parc. Vivre une expérience satisfaisante et de grande qualité n'est cependant pas le seul objectif. Parcs Canada reconnaît que l'attitude du public envers l'environnement passe par la sensibilisation, la compréhension et l'appréciation, pour aboutir à la prise de mesures. En proposant des expériences enrichissantes à Fathom Five, Parcs Canada espère que les visiteurs comprendront et apprécieront cet environnement et en viendront eux-mêmes à prendre des mesures en vue de sa protection.

Avec l'écocivisme comme objectif, Parcs Canada donnera aux visiteurs l'occasion de vivre diverses expériences qui répondent à leurs besoins, qui sont compatibles avec les valeurs d'une aire marine nationale de conservation et qui ne nuisent pas aux ressources naturelles ou culturelles. À cette fin, Parcs Canada a élaboré le Processus de gestion des activités des visiteurs (PGAV) qui a servi de base aux initiatives de ce plan directeur. Celui-ci ne décrit toutefois pas en détail les occasions offertes aux visiteurs. Ces renseignements seront contenus dans un plan de services plus détaillé qui sera rédigé après l'approbation du plan directeur.

Le parc marin national Fathom Five et le parc national de la Péninsule-Bruce ne sont qu'une partie des attractions qui attirent les visiteurs dans la haut-péninsule Bruce. Par conséquent, il importe que tous les intervenants de l'industrie touristique régionale unissent leurs efforts afin de faire connaître aux visiteurs potentiels toutes les attractions de cette région. La protection des ressources et les possibilités offertes aux visiteurs sont liées : les expériences satisfaisantes inciteront les visiteurs à respecter l'environnement et le fait d'offrir à long terme des expériences sans répercussions graves sur les ressources permettra de stabiliser l'économie régionale fondée sur le tourisme.

10.1 Objectifs

- Susciter la fierté des visiteurs, des résidents de la région et du personnel de Parcs Canada pour les ressources patrimoniales de Fathom Five et faire

naître le sentiment selon lequel tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la protection de ces ressources.

- S'assurer que tous les visiteurs savent qu'ils sont dans une aire marine nationale de conservation et gagner l'appui du plus grand nombre pour Fathom Five et pour tout le réseau des aires protégées de Parcs Canada.
- Offrir des programmes de communications élaborés en collaboration avec d'autres organismes qui révèlent la signification du patrimoine naturel et culturel du parc marin national Fathom Five et aident à mieux le faire comprendre.
- Atteindre tous les visiteurs, au moins avec des messages d'interprétation de base et adapter les services de communications internes du parc à chaque groupe de visiteurs selon la priorité qui lui a été attribuée et selon ses besoins.
- Rechercher activement, dans les secteurs public et privé, des « partenaires » qui partagent les mêmes valeurs en ce qui a trait à la gérance de l'environnement et aux parcs nationaux, afin qu'ils offrent des services aux visiteurs et améliorent les programmes de communications, s'il y a lieu.

10.2 Thèmes et interprétation

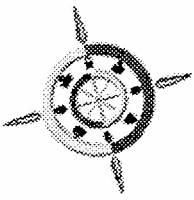
Afin que le public comprenne et apprécie pleinement Fathom Five, il faut lui transmettre des connaissances concernant les ressources du parc, leur importance et les liens qu'elles ont avec le présent. À cette fin, Parcs Canada fournit de l'information sur des thèmes particuliers liés aux ressources patrimoniales naturelles et culturelles de l'aire marine de conservation.

Le thème du parc marin national Fathom Five est :

« L'héritage d'une mer douce »

La « mer douce » est l'expression qu'avait utilisée Samuel de Champlain pour décrire la baie Georgienne. L'explorateur comparait la péninsule Bruce à sa Bretagne natale et indiquait qu'elle était presque entourée de tous les côtés par « la mer douce ».

Les messages des programmes de communications du parc marin national Fathom Five peuvent être élaborés à partir des thèmes suivants :



Utilisation du parc par les visiteurs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

1. Écosystèmes régionaux

2. Histoire de Fathom Five

3. Histoire de la péninsule Bruce

4. Agir pour l'environnement

5. Enjeux environnementaux d'ensemble

6. Messages du Ministère

L'Annexe A donne une description beaucoup plus détaillée des thèmes et des messages du parc.

Lignes directrices :

- Le programme de communications du parc marin national Fathom Five sera fondé sur les thèmes approuvés pour le parc que nous tenterons de mieux faire comprendre au public.
- Parcs Canada recueillera sans cesse de l'information concernant les thèmes du parc afin de rendre son programme de communications plus précis et plus intéressant.
- L'information concernant la protection des ressources, la sécurité du public et les interventions d'urgence sera transmise à tous les visiteurs, en particulier aux responsables des groupes scolaires et des groupes de jeunes.

10.3 Activités appropriées

Un grand nombre des activités pratiquées par les visiteurs dans le parc correspondent bien au mandat des Parcs. D'autres activités entrent en conflit avec ce mandat. Parcs Canada a entrepris une analyse des principales activités et a déterminé lesquelles sont acceptables et lesquelles ne le sont pas.

1. Ces activités peuvent être pratiquées dans le parc et sont appuyées par les installations et les services nécessaires:

- randonnée d'un jour
- pique-nique
- observation de la nature et des oiseaux, photographie, peinture
- visite touristique
- utilisation du programme d'interprétation
- plongée autonome/en apnée

• ski de fond (partie terrestre seulement)

• navigation de plaisance et voile, avec coucher

• navigation de plaisance et voile, le jour

• visite touristique (groupes à intérêts spéciaux)

• camping semi-primitif

• natation, barbotage et bains de soleil

• pêche sportive

• visite touristique organisée

• kayak de mer

• canot

• planche à voile

• traîneau/toboggan

• raquettes

• patinage sur glace.

2. On n'encouragera pas la pratique des activités suivantes, elles seront contrôlées ou restreintes pour la protection du public ou la conservation des ressources :

• motoneige sur la glace de la baie Georgienne/lac Huron seulement

• utilisation personnelle d'une embarcation

3. Les activités qui suivent seront interdites dans le parc pour la protection du public, pour la conservation des ressources ou à cause de conflits possibles entre les utilisateurs :

• cyclisme dans les sentiers de randonnée

• vol libre

• équitation

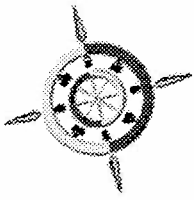
• utilisation de véhicules tout-terrain

• camping d'hiver

• escalade de rochers

• spéléologie (jusqu'à ce que le plan de gestion de cavernes soit approuvé)

• motoneige sauf sur la glace de la baie Georgienne/lac Huron



Utilisation du parc par les visiteurs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

10.4 Groupes d'utilisateurs

Dans le cadre du Processus de gestion des activités des visiteurs, Parcs Canada a divisé les visiteurs en groupes, selon les expériences qu'ils recherchent. Une personne peut évidemment faire partie de plusieurs de ces groupes, selon le moment.

Pour le parc marin Fathom Five, les groupes de visiteurs se répartissent comme suit :

- Visiteurs venus admirer le paysage
- Plaisanciers
- Utilisateurs des rives
- Excursionnistes sur l'eau
- Plongeurs autonomes
- Passagers de traversiers
- Groupes organisés
- Utilisateurs de produits éducatifs
- Résidants

Pour les besoins du processus de planification de gestion, on a effectué une analyse des groupes de visiteurs de Fathom Five. Parcs Canada reconnaît que chaque groupe de visiteurs a des exigences différentes en ce qui a trait à l'accueil, à l'orientation, à l'information concernant les thèmes d'interprétation, aux loisirs, aux services de soutien et aux installations. La section qui suit résume les résultats de cette analyse et fournit des lignes directrices pour répondre aux besoins des visiteurs.

10.4.1 Visiteurs venus admirer le paysage

Tous les résidants et les visiteurs du nord de la péninsule Bruce font partie de ce groupe, y compris les campeurs du parc national de la Péninsule-Bruce et des campings privés, les clients des motels et les propriétaires de chalets. On compte environ 350 000 visiteurs dans ce groupe. Tobermory est le point de départ de tous les autres groupes de visiteurs comme les passagers de traversiers, les excursionnistes sur l'eau ou les utilisateurs des rives.

Les trois-quarts des visiteurs de Tobermory empruntent le traversier à un moment ou l'autre de leur visite : ils arrivent par le traversier sud ou repartent par le traversier nord. Ce groupe est depuis longtemps limité en nombre par les possibilités d'hébergement local et par la

capacité du service de traversier. La sensibilisation accrue du public à l'existence du parc marin national Fathom Five et du parc national de la Péninsule-Bruce dans la région de Tobermory sera un facteur contributif dans la tendance de croissance prévue pour ce groupe de visiteurs.

L'expérience :

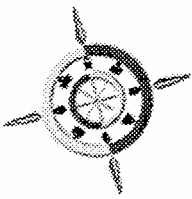
- Pour ce groupe de visiteurs, le village portuaire de Tobermory est en lui-même le but majeur de la visite dans la région; les activités de ces visiteurs font partie d'une expérience globale à Tobermory et dans les environs.
- Fathom Five fait partie de l'expérience globale à vivre à Tobermory, mais ces visiteurs seront très heureux de leur visite à Tobermory même s'ils ne se rendent pas à Fathom Five.
- À moins que ces visiteurs décident de se joindre à un des autres groupes, ils ne vivront qu'une expérience indirecte de Fathom Five.
- Pour ces visiteurs, les principales attractions consistent en une diversité d'expériences liées au village, aux commerces et à la vie domestique, entre autres voir les boutiques et les restaurants, se promener dans le port et regarder les bateaux et les plongeurs.

Lignes directrices :

- Parcs Canada incitera les visiteurs venus admirer le paysage à vivre directement une expérience à Fathom Five, en se joignant à l'un des autres groupes, par exemple aux excursionnistes sur l'eau ou aux utilisateurs des rives.
- Parcs Canada offrira des services d'orientation et d'interprétation surtout à un centre d'accueil des visiteurs situé à Tobermory ou à proximité. Celui-ci servira à la fois pour le parc marin national Fathom Five et pour le parc national de la Péninsule-Bruce.
- Le plan d'interprétation visera ce groupe. La programmation sera concentrée près de Tobermory, point central de leurs activités.

10.4.2 Plaisanciers

Les plaisanciers, y compris les pêcheurs sportifs et les pêcheurs commerciaux, font de Tobermory une base d'où ils peuvent visiter les eaux et les îles de Fathom Five ainsi que des points situés à l'extérieur des limites



Utilisation du parc par les visiteurs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

de l'aire marine de conservation. Comme ils sont maîtres de leurs déplacements, ils ont des possibilités presque illimitées de se rendre où bon leur semble sur les eaux du parc Fathom Five.

Les types de véhicules marins utilisés par ce groupe sont très variés : yachts, petites embarcations à moteur, voiliers, kayaks de mer et canots. Pour presque tous les marins de ce groupe, Tobermory est le point de départ ou la destination d'une excursion, ou encore un refuge en cas d'urgence ou de mauvais temps.

La croissance du nautisme tant que loisir est étroitement liée à la conjoncture économique. Les tendances actuelles en Amérique du Nord montrent une croissance constante du nombre d'embarcations à moteur, plus particulièrement des yachts puissants. Fathom Five offre à ce groupe de visiteurs la possibilité de naviguer dans de beaux paysages, sur les eaux d'aires des Grands Lacs, parmi des îles sauvages et protégées près d'un important port d'attache. De là la popularité du parc : quelque 10 000 plaisanciers traversent Fathom Five chaque année.

Certains de ces visiteurs sont aussi plongeurs et ont besoin d'un point d'accès facile au centre d'inscription des plongeurs à Tobermory pour obtenir un permis de plongée et un permis de navigation.

L'expérience :

- Les plaisanciers recherchent une expérience marine non organisée. Ils veulent choisir leurs activités, leur itinéraire et leur point d'acostage et organiser leur emploi du temps en toute liberté.
- Les plaisanciers peuvent choisir d'explorer toute la portion marine de Fathom Five et peuvent admirer les paysages des îles et le rivage, à partir de l'eau. Ils sont libres d'aller partout où la navigation peut se pratiquer en toute sécurité.
- Les plaisanciers doivent posséder des compétences personnelles en navigation.
- Les expériences qu'ils recherchent sont variées : solitude, plaisirs de la nature, interactions sociales et plaisirs liés au bateau lui-même.

Lignes directrices :

- Un plan d'exploitation sera élaboré afin d'offrir des possibilités additionnelles pour l'amarrage et l'ac-

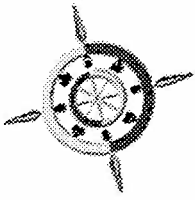
costage de jour et de nuit qui conviennent aux besoins des plaisanciers. Ces installations pourraient être offertes aux endroits recherchés par les plaisanciers, mais sans compromettre les ressources du parc. L'un de ces endroits est Laronde's Harbour où des installations d'amarrage seront aménagées.

- Il sera encore possible de camper et de faire des randonnées sur l'île Flowerpot. Le camping équipé d'emplacements pour les tentes et de toilettes restera au même endroit. Un plan d'aménagement sectoriel sera préparé afin d'orienter la gestion des opérations et les activités sur l'île.
- L'interprétation destinée aux plaisanciers sera axée sur leur besoin d'information concernant la navigation, y compris sur l'utilisation de Tobermory comme port. Ces renseignements leur seront communiqués au centre d'enregistrement des plongeurs, près du port.
- Le Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux et toute autre législation seront appliqués à Tobermory. Les permis de navigation seront délivrés au centre d'inscription des plongeurs.
- Parcs Canada n'offrira pas de services de base aux plaisanciers (alimentation, carburant, rampe de mise à l'eau, fournitures, vidange), car ils sont disponibles à Tobermory.

10.4.3 Utilisateurs des rives

Bien qu'il soit difficile d'évaluer le nombre de visiteurs de ce groupe, on peut estimer qu'il comprend environ 20 000 visiteurs de jour, quelque 10 000 utilisateurs du sentier Bruce (partie terrestre) et plusieurs centaines de résidents. Ces visiteurs n'entrent à Fathom Five que par un nombre restreint de points publics d'accès au rivage situés dans la partie terrestre. Lorsque le temps est très mauvais, les activités riveraines sont parmi les seules qui sont accessibles au public dans le parc.

Le nombre limité de points d'accès pour le public impose une contrainte en ce qui concerne la qualité et la diversité des expériences offertes au visiteur. La demande pour des points d'accès publics au rivage va augmenter proportionnellement à la croissance du tourisme dans la région de Tobermory. Parcs Canada a collaboré avec la communauté locale afin d'installer des toilettes au phare de Big Tub Light et aux points d'accès « Tugs », pour les utilisateurs des rives et les plongeurs.



Utilisation du parc par les visiteurs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

L'expérience :

- Les utilisateurs des rives aiment explorer le bord de l'eau et voir les paysages de Fathom Five, les îles, les bateaux et les plongeurs.
- L'éventail des panoramas et des expériences recherchés est vaste; les visiteurs de ce groupe ne cherchent pas une expérience particulière, mais veulent tout simplement profiter du paysage naturel.
- Cette activité n'est pas structurée, n'exige pas beaucoup de temps, de compétence ou d'équipement particulier.

Lignes directrices :

- En collaboration avec la communauté locale, Parcs Canada pourrait favoriser l'accès par le public à d'autres points du littoral situés à l'extérieur du parc. L'accès au littoral n'exige pas nécessairement d'installations importantes, comme des quais, etc.
- L'interprétation sur place de Fathom Five sera offerte en des points précis d'accès au rivage et en d'autres points à Tobermory.
- Les principaux services d'orientation et d'interprétation seront offerts par Parcs Canada, à Tobermory ou à proximité, au centre d'accueil des visiteurs, lequel desservira le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc marin national Fathom Five.

10.4.4 Excursionnistes sur l'eau

Environ 40 000 visiteurs par an profitent des excursions en bateau offertes par les entreprises privées, dans le parc marin national Fathom Five. Ces excursions sont le principal moyen d'accès aux eaux du parc et à l'île Flowerpot, pour les visiteurs du parc qui n'ont pas leur propre bateau. Les bateaux d'excursions de même que les bateaux nolisés et les bateaux de plongée basés à Tobermory, attirent beaucoup de touristes dans la péninsule Bruce et proposent des excursions dont la longueur et la destination varient.

La croissance du marché des excursions en bateau est liée aux tendances générales du tourisme dans le sud de l'Ontario. Au cours des dix dernières années, cette activité a connu une augmentation marquée qui, selon toute attente, devrait continuer. Pour les visiteurs de ce groupe, Fathom Five offre une expérience unique en son genre de promenade en bateau au-dessus d'épaves his-

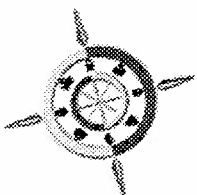
toriques, dans un paysage enchanteur d'îles sur les Grands Lacs et la possibilité d'accoster sur l'île Flowerpot pour faire une randonnée ou pour passer la nuit en camping.

L'expérience :

- L'excursion en bateau est une activité organisée : les trajets à travers le parc, les destinations et la durée sont prédéterminés. Comme les organisateurs d'excursions en bateau offrent des horaires et des destinations différents, le visiteur peut choisir l'expérience qu'il préfère.
- Pour un grand nombre de visiteurs, la chance d'aller sur l'eau est la principale attraction. Pour d'autres, les excursions en bateau ne sont qu'un moyen d'avoir accès à l'île Flowerpot.
- Sur l'île Flowerpot, il est possible d'avoir un grand nombre d'interactions sociales ou de se retirer pour être seul.
- Les excursionnistes sur l'eau peuvent admirer les rives naturelles des Grands Lacs, voir des épaves en milieu naturel et admirer des paysages d'îles non aménagées.
- L'île Flowerpot permet de vivre une expérience unique sur une île, dans le parc Fathom Five. Les visiteurs peuvent marcher, faire une randonnée, faire un pique-nique, camper, voir une caverne, visiter le phare ou les « pots de fleurs » ou simplement se reposer sur la rive.

Lignes directrices :

- Les services d'excursions en bateau, y compris l'accès à l'île Flowerpot, vont continuer d'être offerts par le secteur privé.
- Parcs Canada collaborera avec les organisateurs d'excursions afin de les aider à élaborer l'interprétation des thèmes de Fathom Five et à diffuser l'information à bord des services d'excursion.
- Parcs Canada va continuer de fournir des renseignements au sujet des excursions en bateau. Au centre d'accueil des visiteurs, on encouragera les visiteurs à faire une excursion en bateau en leur présentant cette activité comme l'un des meilleurs moyens de découvrir l'environnement marin.



Utilisation du parc par les visiteurs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

- L'île Flowerpot continuera d'être la principale destination des excursions dans les îles de Fathom Five, celle où l'on offre un vaste éventail d'activités au visiteur. La randonnée, le camping (à l'endroit où il est présentement) et l'interprétation continueront d'y être offerts. On préparera un plan d'aménagement sectoriel décrivant en détail la gestion des activités des visiteurs sur l'île. On fixera les niveaux appropriés de fréquentation des visiteurs au moyen d'une évaluation des ressources et de la capacité d'accueil de l'île. On surveillera les répercussions de l'utilisation de l'île par les visiteurs.
- Parcs Canada discutera avec la Garde côtière canadienne de la possibilité de permettre l'accès du public au phare de Cove Island. Cette initiative permettrait d'offrir une expérience sur une autre île du parc et la possibilité de voir les ressources historiques du phare. Pour permettre l'accès du public, il faut tenir compte de l'état du quai et des conditions de navigation qui sont parfois dangereuses. Les exigences relatives aux installations nécessaires aux visiteurs seront étudiées pendant les discussions avec la Garde côtière.

10.4.5 Plongeurs autonomes

De sept à huit mille personnes s'adonnent à la plongée autonome à Fathom Five chaque année et font environ 30 000 plongées. Bien que les visiteurs de ce groupe ne soient pas très nombreux par comparaison, ce sont eux qui profitent des expériences les plus intéressantes offertes dans le parc. Les plongeurs sont le seul groupe de visiteurs qui expérimentent pleinement la qualité tridimensionnelle de l'environnement aquatique.

Diverses activités de plongée autonome peuvent être pratiquées dans le parc. Certains sites de plongée comme les « Tugs » et Lighthouse Point sont accessibles de la rive. Quelques-uns sont en eau peu profonde et conviennent mieux aux plongeurs débutants, entre autres « Sweepstakes », « Tugs », « Wetmore » et « Minch ». Quelques autres, au contraire, sont en eau profonde; ils représentent un plus grand défi et exigent énormément d'expérience et de compétence. Outre le plaisir de plonger, ces sites permettent d'admirer tout un éventail de ressources historiques : des épaves historiques presque intactes jusqu'aux surprenantes formations géologiques sous-marines de l'escarpement du Niagara.

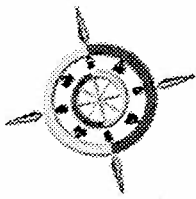
Compte tenu des risques inhérents à la plongée

autonome, Parcs Canada continuera de s'occuper de l'enregistrement des plongeurs et d'autres programmes de sécurité et de soutien mis sur pied quand Fathom Five était un parc provincial. Parcs Canada tient à souligner l'aide précieuse que lui ont apportée les bénévoles de l'Ontario Underwater Council pour l'élaboration et l'exécution du programme d'enregistrement des plongeurs.

Après plusieurs années de croissance, la popularité de la plongée autonome (comme celle d'autres sports à risques) semble plafonner. Le nombre de plongeurs inscrits à Fathom Five s'est stabilisé au cours des dernières années. Dans le monde de la plongée, Fathom Five est connu internationalement pour les superbes plongées en eau douce qu'on peut y faire et pour les fascinantes épaves et autres particularités qui s'y trouvent, dans des eaux très limpides. L'expérience est rehaussée par la qualité des services offerts à Tobermory par exemple, la location de bateaux pour la plongée, le remplissage des bonbonnes, la location d'équipement, les soins médicaux d'urgence, etc.

L'expérience :

- Les plongeurs autonomes expérimentent pleinement les possibilités tridimensionnelles du milieu aquatique. Pour vivre cette expérience, il faut y consacrer du temps, avoir de grandes compétences personnelles, un certificat officiel et de l'équipement spécialisé.
- Certains des plongeurs qui viennent à Fathom Five utilisent l'aire de conservation marine pour parfaire leur compétence (par exemple plongées de vérification et autres programmes de formation).
- Tout un éventail de types de plongée est possible, par exemple plongées en eaux très profondes, en eaux très peu profondes, en eaux protégées ou très exposées, plongées à partir de sites accessibles depuis la rive ou à partir d'un bateau. Les plongeurs les plus téméraires font même de la plongée sous la glace l'hiver.
- La plupart des plongées sont associées à la découverte des épaves, mais certains sites naturels sont aussi utilisés.



Utilisation du parc par les visiteurs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

Lignes directrices :

- Afin que les plongeurs puissent profiter des ressources sous-marines de Fathom Five dans le contexte le plus sécuritaire qui soit, le programme d'inscription obligatoire des plongeurs se poursuivra au Centre d'inscription des plongeurs, au havre Little Tub. On continuera de faire appel aux services des bénévoles de l'Ontario Underwater Council qui appuient le personnel du parc dans l'exécution du programme d'inscription des plongeurs. Depuis quelques années, les bénévoles de cet organisme ont été d'un grand secours dans l'amélioration de la sécurité des activités de plongée.
- En collaboration avec la communauté locale et d'autres « partenaires », Parcs Canada a aménagé des toilettes, des vestiaires et des stationnements pour les plongeurs aux points d'accès « Tugs » (havre Little Tub) et au phare de Big Tub.
- De meilleures activités d'interprétation seront offertes aux plongeurs autonomes. On pourrait conclure des ententes conjointes avec d'autres organismes chargés de fournir des services. Les services d'orientation et d'interprétation seront offerts aux plongeurs par Parcs Canada, surtout au centre d'accueil des visiteurs, mais aussi au centre d'inscription des plongeurs. On rappellera à ces derniers, en leur donnant des renseignements, qu'ils doivent respecter les propriétés privées adjacentes aux sites de plongée.
- Comme convenu, Parcs Canada élaborera et mettra en oeuvre des politiques de gestion concernant la plongée près des épaves et à d'autres sites afin d'éviter les conflits avec d'autres groupes d'utilisateurs comme les propriétaires de chalets et les excursionnistes sur l'eau. Une telle politique est maintenant en vigueur à l'épave « Sweepstakes » au havre Big Tub.
- Parcs Canada a élaboré une politique de gestion en ce qui concerne la plongée sous la glace, l'hiver. Le nombre, la taille et l'emplacement des trous forés dans la glace seront réglementés. L'emplacement des trous devra être clairement indiqué pour la sécurité des plongeurs et des autres utilisateurs du parc.

10.4.6 Utilisateurs du traversier

Environ 250 000 personnes utilisent chaque année le service de traversiers entre Tobermory et South

Baymouth sur l'île Manitoulin. Comme le traversier

passé directement dans le parc sans s'arrêter, ce groupe de visiteurs fait l'expérience du parc, d'une façon organisée et selon un horaire précis. En raison de la longueur réduite du trajet qui traverse les eaux du parc, les passagers qui vont vers le nord et ceux qui vont vers le sud vivent une expérience très différente. Les voyageurs qui vont vers le nord ont le temps de quitter leur auto et de monter sur le pont avant le départ. Malheureusement, ceux qui vont vers le sud doivent retourner à leur auto durant la dernière partie du trajet, soit au moment où ils entrent à Tobermory, et par conséquent ne voient pas la majeure partie du parc. Les passagers à pied font toute la traversée sur le pont.

Par le passé, la croissance du nombre d'utilisateurs du traversier était limitée par la capacité d'accueil du bateau. En 1989, l'Ontario Northland a ajouté un second navire pour cette traversée et a presque doublé la capacité d'accueil, ce qui a entraîné une augmentation de 10 p. 100 de l'utilisation pendant la première saison. Le deuxième navire n'a toutefois pas été utilisé au cours des saisons 1993 et 1994.

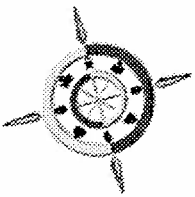
Aux passagers des traversiers, Fathom Five offre des paysages pittoresques des eaux des Grands Lacs et des îles, qui sont et qui seront protégées pour l'avenir.

L'expérience :

- Cette expérience est structurée et est assujettie à un horaire; certaines traversées peuvent être réservées à l'avance. En raison des horaires des départs, la plupart des passagers doivent attendre au point de départ (Tobermory ou South Baymouth) pendant au plus, quatre heures.
- La principale attraction pour les passagers des traversiers est de se trouver sur un bateau de forme inhabituelle et de grandes dimensions qui offre un moyen de transport nouveau et pratique. Pour le visiteur, l'expérience que procure le navire lui-même rivalise avec l'expérience de l'environnement naturel de Fathom Five.

Lignes directrices :

- L'orientation et l'interprétation seront offertes par Parcs Canada principalement au centre d'accueil des visiteurs, à Tobermory ou à proximité.



Utilisation du parc par les visiteurs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

- Parcs Canada collaborera avec l'Ontario Northland afin d'offrir de l'interprétation aux passagers sur les traversiers ou aux points d'embarquement ou à ces deux endroits. Il pourrait s'agir d'expositions ou cela pourrait même aller jusqu'aux services personnels.

10.4.7 Utilisateurs de produits éducatifs

En raison de l'objectif de Parcs Canada d'encourager la défense de l'environnement, on accorde aux groupes organisés une priorité élevée. Le parc marin national Fathom Five permet de vivre sur place une expérience remarquable d'apprentissage dans la nature, qui renforce les leçons données en classe. Les trois emplacements de camping de groupe du lac Cyprus, dans le parc national de la Péninsule-Bruce, permettent d'héberger des groupes scolaires et d'autres groupes de jeunes et sont utilisés à pleine capacité. Des programmes spéciaux d'interprétation portant sur des ressources et des thèmes particuliers sont offerts aux groupes, mais certains professeurs utilisent leur propre programme. De modestes possibilités d'interprétation dans les écoles sont offertes (diffusion externe) dans la région immédiate.

Bien que rien ne puisse rivaliser avec l'expérience sur place, Fathom Five n'a pas d'installation d'orientation des groupes qui puisse être utilisée toute l'année ou lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises. Comme la majorité des groupes scolaires visitent le parc pendant la basse saison, qui coïncide avec l'année scolaire, le parc doit prévoir la présence de suffisamment de personnel, au cours du printemps et de l'automne, pour répondre à la demande de programmes d'interprétation à l'intention de ces groupes.

Lignes directrices :

- Parcs Canada fera activement la publicité des services qu'il offre aux groupes scolaires. Les services personnels (plutôt que les publications ou les expositions) sont le moyen le plus efficace pour communiquer avec ces groupes. Les niveaux de dotation et les modalités d'exploitation seront adaptés afin que ce service puisse être offert, surtout pendant la basse saison, soit la période pendant laquelle la plupart des groupes scolaires visitent le parc. On mettra au point une trousse d'information à remettre aux professeurs, de façon qu'ils puissent préparer les élèves à la visite sur place. Cette trousse décrira également les programmes et les installations que le parc offre aux groupes scolaires et donnera des renseignements con-

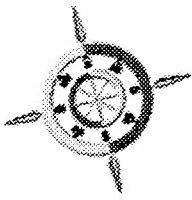
cernant les répercussions sur les ressources, la sécurité et les mesures recommandées en cas d'urgence.

Le programme sur place portera principalement sur l'interprétation du parc (ainsi que sur le programme concernant l'écosystème de la haute-péninsule Bruce) afin d'aider les jeunes à devenir des citoyens soucieux de protéger l'environnement.

- Le centre d'accueil des visiteurs sera le centre d'intérêt pour les groupes scolaires. C'est là qu'ils trouveront les renseignements préliminaires et l'information concernant les expériences éducatives uniques liées aux ressources du parc, de même que des salles qu'ils pourront utiliser toute l'année ou lorsque le temps est mauvais.
- Une trousse d'information sera élaborée puis distribuée aux enseignants de manière à ce qu'ils puissent préparer les élèves à une expérience sur place et qu'ils soient renseignés sur les programmes et installations que le parc offre aux groupes scolaires. La trousse renfermera également des renseignements sur les effets sur les ressources, la sécurité publique et les procédures recommandées en cas d'urgence. Le programme sur le terrain sera axé sur l'interprétation de l'écosystème de la haute-péninsule Bruce et du parc comme zone principale de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, afin d'aider les jeunes gens à devenir de bons citoyens soucieux de l'écologie.
- Parcs Canada collaborera avec le monde de l'éducation, et en particulier les conseils scolaires Grey et Bruce, des secteurs publics et séparés, afin de procurer des services d'interprétation aux groupes scolaires. Cette interprétation sera fondée sur le programme d'études, mais sera axée sur les ressources du parc. Elle pourra comprendre une gamme de programmes d'interprétation sur le terrain, de programmes en classe, et/ou un ensemble de leçons préparées à l'avance accompagnées de ressources de soutien que les enseignants peuvent utiliser eux-mêmes. L'interprétation personnalisée, plus efficace avec ce groupe d'utilisateurs, sera soulignée au cours de l'élaboration du programme.

10.4.8 Groupes organisés

La majorité des visiteurs de ce groupe font partie de groupes organisés qui voyagent en autocar. Quelques-uns se rendent dans la haute-péninsule Bruce, y compris dans le parc national de la Péninsule-Bruce, mais il faut



Utilisation du parc par les visiteurs

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

un minimum d'infrastructures pour répondre adéquatement à leurs besoins. De telles infrastructures (attractions, grandes salles de toilettes, lieux de rassemblement à l'intérieur) n'existent pas, pour l'instant, dans le parc et le nombre de groupes organisés qui visitent le parc est limité.

Les visites que font les groupes organisés sont très structurées et comportent des itinéraires et des horaires établis à l'avance. Les membres de ces groupes se montrent souvent plus intéressés à apprendre que ceux des autres groupes de visiteurs. Les groupes organisés s'intéressent beaucoup plus qu'auparavant à l'histoire naturelle et culturelle et cherchent également une expérience plus approfondie. Les organisateurs de ces groupes recherchent des attractions et des services qui peuvent recevoir confortablement au moins 47 personnes à la fois. Le marché des voyages organisés est très compétitif; il faut faire énormément d'efforts d'organisation, de publicité et de commercialisation pour s'y tailler une place.

On a observé une rapide croissance du nombre des excursions de groupes en autocar, dans le sud du Canada. La majeure partie de cette croissance a touché le marché des aînés et cette tendance devrait continuer à mesure que la population canadienne vieillit. Le potentiel de croissance des excursions organisées dans la haute - péninsule Bruce est très élevé, car Tobermory se trouve dans le circuit touristique de la baie Georgienne. À l'heure actuelle, Fathom Five offre à ce groupe la possibilité de visiter la première aire marine nationale de conservation du Canada.

L'expérience :

- L'expérience est structurée, les itinéraires et les horaires sont fixés à l'avance. En général, les groupes organisés recherchent surtout les caractéristiques particulières de la région.
- Les participants des groupes organisés sont plus intéressés à en apprendre sur leur destination (dans ce cas, le parc marin national Fathom Five) que ceux des autres groupes de visiteurs.

Lignes directrices :

- Parcs Canada travaillera de concert avec la communauté touristique et d'autres « alliés » de la haute-péninsule Bruce afin de développer et de faire con-

naître tout un éventail d'attractions et de services axés vers le marché des groupes organisés.

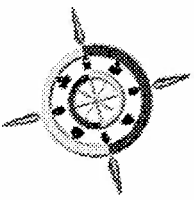
- Les services d'orientation et d'interprétation seront offerts par Parcs Canada, surtout au centre d'accueil des visiteurs, à Tobermory ou à proximité.

10.4.9 Les résidents de la région

Le parc marin national Fathom Five et le parc national de la Péninsule-Bruce sont situés dans le canton de St. Edmunds, comté de Bruce. Les résidents (permanents et saisonniers) sont des « alliés » très importants dans les efforts déployés pour protéger l'écosystème de la région. Les possibilités du parc et la gestion de celui-ci intéressent plus directement les résidents que les autres groupes d'utilisateurs. Les résidents ont également beaucoup à offrir aux autres groupes d'utilisateurs, dans l'ensemble des installations et des services de l'industrie touristique. Ils ont, par conséquent, un intérêt dans la protection des ressources du parc, à la fois par leur contribution à l'économie touristique de la région et dans le cadre de leur propre mode de vie.

Lignes directrices :

- Parcs Canada travaillera avec les résidents en tant que partenaires de l'économie touristique de la région. Le parc peut offrir des expériences fondées sur les ressources naturelles et culturelles. La communauté peut fournir les infrastructures, le logement, les marchés d'alimentation, les restaurants ainsi que d'autres services et activités.
- Parcs Canada fera connaître la programmation du parc aux résidents afin de les aider à comprendre et à mettre en valeur les ressources de la région. Cette programmation complétera le rythme de travail des résidents, l'été étant la saison la plus active pour la plupart d'entre eux, et sera axée sur une collaboration constante, à long terme.
- Parcs Canada donnera aux résidents l'occasion de participer à la gestion du parc, entre autres la possibilité de faire partie du Comité consultatif du parc.



Installations et services

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

11.0 INSTALLATIONS ET SERVICES

L'exploitation d'un parc marin national exige la présence d'un ensemble d'installations et de services dont beaucoup sont nécessaires pour soutenir les initiatives indiquées dans ce plan. D'autres viennent appuyer le personnel dans l'exécution de ses tâches quotidiennes.

11.1 Centre d'accueil

On a souligné que l'un des volets cruciaux du mandat de Parcs Canada était de donner aux visiteurs l'occasion de comprendre et d'apprécier la valeur des ressources patrimoniales d'importance nationale et, dans le cas de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, de promouvoir la durabilité de la vie. Pour arriver à ce résultat, il faut que l'orientation soit donnée à partir du centre du parc.

Cette orientation doit fournir aux visiteurs, en particulier à ceux qui ne font pas de plongée, l'occasion de connaître les ressources de Fathom Five. Il faut présenter comme il faut tous les thèmes du parc - et ceux du parc national de la Péninsule-Bruce - à tous les groupes d'utilisateurs, y compris les personnes handicapées. Cette présentation doit permettre d'allonger la saison de fréquentation et la durée du contact que les visiteurs ont avec le parc à chaque visite. Elle doit permettre l'utilisation de moyens efficaces comme les contacts personnels, les expositions et les présentations audiovisuelles. Il faut que le parc devienne une attraction tous temps si l'on veut que les visiteurs potentiels s'y intéressent. Compte tenu de ces exigences, de la complexité des thèmes à interpréter et des résultats de l'évaluation des besoins des visiteurs, Parcs Canada a conclu qu'un centre d'accueil s'impose.

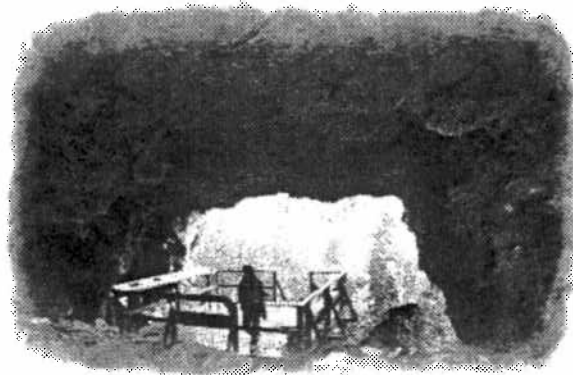
Afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources humaines et financières et compte tenu de la proximité du parc national de la Péninsule-Bruce par rapport au parc marin national Fathom Five, Parcs Canada a choisi de regrouper en un seul endroit les services de base offerts aux visiteurs des deux parcs.

En 1988, pour répondre en partie à ces considérations et pour établir une présence dans la région, Parcs Canada ouvrait un centre d'accueil provisoire près du havre Little Tub à Tobermory. Le bâtiment occupe un terrain loué à bail et les négociations en cours concernant le

renouvellement du bail décideront de son sort.

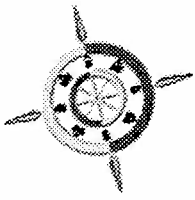
L'étroussure des lieux limite la capacité du personnel de fournir des renseignements de base et de parler du rôle de Parcs Canada dans la péninsule Bruce. Cependant, le centre d'accueil provisoire accueille quelque 40 000 visiteurs durant les deux mois de l'année où il est ouvert.

Au cours de l'élaboration du plan directeur de Fathom Five, il est ressorti clairement que l'emplacement qu'occuperait une installation permanente soulevait énormément d'intérêt chez les résidents locaux et était loin de faire l'unanimité. Pour tenter d'en arriver à une solution qui répondrait le mieux aux exigences de la collectivité et de Parcs Canada, un groupe de travail fut établi afin d'analyser la question et de recommander un emplacement pour le centre d'accueil, la base marine, le centre d'inscription des plongeurs et les bureaux d'administration du parc (qui desservent Fathom Five et le parc national de la Péninsule-Bruce). Le groupe de travail formait en fait un sous-comité du Comité consultatif du



parc et devait rendre compte à Parcs Canada et au canton de St. Edmunds. Des résidents locaux aussi bien que des employés de Parcs Canada faisaient partie du groupe de travail qui s'est également efforcé de connaître les vues du public au cours de deux portes ouvertes. La recommandation du groupe de travail, entérinée par le comité consultatif, visait un site sur la terre ferme à Burnt Point.

Après avoir pris connaissance de la recommandation, Parcs Canada a évalué les ressources de la région en tenant compte des impacts qu'une route, un bâtiment et un stationnement pourraient avoir. Parcs Canada a conclu que les impacts seraient trop importants pour qu'il vaille la peine de poursuivre la planification du centre d'accueil à cet endroit. On envisage maintenant d'amé-



Installations et services

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

nager des sentiers de randonnée dans la région de Burnt Point, dans la partie terrestre de Fathom Five.

Le centre d'accueil demeure un élément important du programme des visiteurs pour le parc marin Fathom Five et pour le parc national de la Péninsule-Bruce. Le personnel de Parcs Canada va continuer de travailler avec la collectivité locale pour déterminer le meilleur emplacement où l'installer. En cette période de restrictions budgétaires, le parc devra peut-être trouver des fonds auprès de sources non gouvernementales.

Lignes directrices :

- Parcs Canada s'engage à installer un centre d'accueil qui s'acquittera d'une gamme de fonctions d'information et d'éducation, dont l'interprétation des thèmes propres à Fathom Five et au parc national de la Péninsule-Bruce. Parcs Canada procédera en tenant compte comme il se doit des impacts sur l'environnement et des besoins des utilisateurs. Cette installation permanente ainsi que l'infrastructure connexe (routes, stationnement, réseau d'égout, alimentation électrique, etc.) seront situées à un endroit qui répond aux objectifs du canton de St. Edmunds et à ceux de Parcs Canada. Tout bien-fonds nécessaire sera acquis selon le principe de la vente de gré à gré ou par la négociation d'un bail acceptable pour les deux parties.
- Parcs Canada continuera de rechercher le meilleur endroit pour installer le centre d'accueil. Dans ses démarches, il continuera de favoriser la participation du canton de St. Edmunds. Une fois l'emplacement choisi, on procédera à une planification plus détaillée du centre d'accueil et des expériences sur place, des services et des installations qu'il sera possible d'offrir.
- Parcs Canada sollicitera activement la participation de commanditaires et d'autres « partenaires » pour aider à la planification et à la construction du centre d'accueil.
- Comme c'est le cas au centre d'accueil provisoire, le centre permanent offrira des services d'interprétation et des services aux visiteurs à la fois pour le parc marin Fathom Five et pour le parc national de la Péninsule-Bruce. Puisque bien peu de visiteurs peuvent profiter facilement du patrimoine sous-marin de Fathom Five, le centre d'accueil est conçu pour don-

ner aux gens l'occasion de vivre à la place une expérience intéressante et tout aussi valable. Dans le cas du parc national de la Péninsule-Bruce, qui offre aux visiteurs une vaste gamme de possibilités, le centre d'accueil favorisera une exploration directe et concrète du parc et de ses diverses possibilités.

- Le centre d'accueil provisoire de Tobermory continuera d'être utilisé jusqu'à ce que le centre permanent soit construit. La construction de ce dernier dépendra de la disponibilité des fonds.

11.2 Base marine

Le service des gardes est logé temporairement à Tobermory dans des installations louées, mais l'espace est limité et l'accès au matériel de sauvetage n'est ni logique ni efficace.

Ligne directrice :

- Une base marine permanente sera établie. On envisage sérieusement la possibilité d'une participation conjointe de la Garde côtière. Un accès facile et efficace aux eaux de Fathom Five est un facteur crucial pour les deux organismes et une installation partagée permettrait d'utiliser de façon plus efficace les dollars fiscaux.

11.3 Inscription des plongeurs

Parcs Canada doit veiller au succès de ce programme de sécurité. Par conséquent, il faut que les plongeurs aient facilement accès au centre d'inscription.

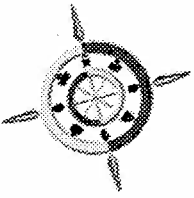
Ligne directrice :

- Un poste permanent d'inscription des plongeurs sera installé au centre ville de Tobermory. L'installation provisoire continuera de servir jusqu'à ce que le poste permanent soit prêt.

11.4 Bureaux du parc

La direction du parc et le personnel administratif sont actuellement logés dans un petit bâtiment administratif temporaire situé sur un terrain loué, en face de l'école publique St. Edmunds. L'espace manque pour loger tout le monde.

Le personnel des Activités pour les visiteurs est logé en divers endroits, dont le bureau du lac Cyprus, le bâti-



ment administratif et le bâtiment servant à l'enregistrement des plongeurs.

Le personnel des Travaux généraux est logé dans le complexe voisin du secteur du bureau du lac Cyprus.

Les fonctions d'administration et d'exploitation doivent être situées de façon à assurer une gestion efficiente et efficace et un service adéquat au public.

Lignes directrices :

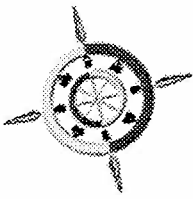
- Des installations administratives permanentes seront établies. Leur emplacement devra assurer un accès raisonnable aux services fournis par la collectivité de Tobermory et aux autres installations du parc et permettre une exploitation rentable et efficiente. Si l'on parvient à renouveler les baux, les installations temporaires actuelles continueront d'être utilisées jusqu'à ce que l'installation permanente soit prête.

11.5 Logements du personnel

En raison de l'éloignement du parc, Parcs Canada offre le logement à certains membres du personnel.

Ligne directrice :

- Des logements à proximité du parc seront offerts à certains employés permanents; certains employés saisonniers pourront eux aussi profiter de cet avantage. On poursuivra l'évaluation des moyens les plus adéquats de fournir des logements convenables aux endroits appropriés.



La base terrestre de Fathom Five

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

12.0 LA BASE TERRESTRE DE FATHOM FIVE

Le bien-fonds que l'on appelle généralement la base terrestre de Fathom Five possède une superficie de 133 hectares (329 acres). Il se trouve à l'est de Tobermory, dans une zone en grande partie recouverte de forêt, et de ses rives étendues, on a une vue sur l'archipel de Tobermory.

Même si ce bien-fonds fut à l'origine acquis par l'Ontario pour assurer une partie terrestre à Fathom Five (et que Parcs Canada avait les mêmes visées à son égard jusqu'à ce qu'une évaluation environnementale recommande d'abandonner ce projet), ce territoire a plus de points en commun avec le parc national de la Péninsule-Bruce pour ce qui est des caractéristiques de ses ressources.

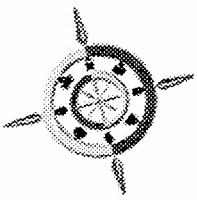
Au parc national de la Péninsule-Bruce, on ne peut circuler en motoneige qu'aux endroits suivants : piste aménagée sur des routes du parc, emprises routières municipales non ouvertes et pistes établis avant la création du

parc. Ce sentier traverse également la base terrestre. La pratique de la motoneige a un impact significatif, notamment sur les relations prédateur-proie et sur le mouvement des animaux.

Lignes directrices :

- Parcs Canada établira un plan global pour la base terrestre. Le plan tiendra compte des besoins de l'écosystème, du sentier Bruce et de ses utilisateurs et d'autres groupes d'utilisateurs.
- Parcs Canada continuera de collaborer avec la Bruce Trail Association pour offrir des possibilités de randonnée et pour déterminer le tracé privilégié, compte tenu des effets sur l'environnement.
- Parcs Canada déménagera le sentier de motoneige de la base terrestre vers une autre route déjà existante.





Services publics additionnels

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

13.0 SERVICES PUBLICS ADDITIONNELS

13.1 Sécurité publique

Le parc marin national Fathom Five offre toute une gamme de possibilités récréatives, dont certaines comportent un niveau de risque pour les visiteurs. Il peut s'agir de dangers naturels (par ex., liés à l'environnement) ou de dangers subjectifs (par ex., liés au comportement du visiteur). Parcs Canada s'engage à fournir des services de sécurité publique efficaces.

On a entrepris une évaluation des risques pour identifier et évaluer tous les dangers que peuvent rencontrer les visiteurs du parc. Ainsi, on a identifié certaines activités à risques comme la plongée en scaphandre autonome et la plongée libre, l'escalade, la spéléologie et la navigation. Les dangers naturels à risques élevés comme les ours, les serpents à sonnettes et une forte incidence du virus de la rage ont aussi été identifiés. À partir de l'évaluation des risques, un plan de sécurité publique a été établi afin d'orienter le personnel du parc et de la région en matière de prestation de services de sécurité publique à l'intérieur du parc. Le plan de sécurité publique indique les mesures prioritaires qui devraient être prises.

Le programme d'enregistrement des plongeurs constitue un élément particulier de la sécurité des visiteurs. Les plongeurs sportifs doivent s'enregistrer une fois par année, lors de leur première visite de la saison. Ils reçoivent alors des renseignements sur la sécurité, sur la protection des ressources et sur d'autres services disponibles dans la collectivité. Tout cela s'effectue au centre d'inscription des plongeurs, exploité par Parcs Canada dans le port, près des quais, avec la collaboration de bénévoles du Ontario Underwater Council. Compte tenu de son importance, ce programme de sécurité publique sera maintenu.

Objectif :

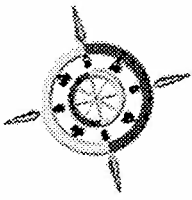
- Répondre rapidement et efficacement aux menaces que posent les urgences écologiques et réduire au minimum les menaces à la vie, à l'environnement et aux biens.

Lignes directrices :

- Le programme d'inscription des plongeurs sera maintenu, avec l'aide continue des bénévoles du Ontario Underwater Council. Le centre d'inscription des

plongeurs sera encore situé près du havre Little Tub, à la fois pour qu'il soit d'accès facile pour les plongeurs et pour s'assurer que tous les plongeurs reçoivent les messages essentiels en matière de sécurité publique. Les permis de navigation sont également émis par le bureau d'enregistrement des plongeurs.

- Parcs Canada mettra en oeuvre le plan de sécurité publique de Fathom Five.
- La direction du parc sollicitera la collaboration dans l'application des principes directeurs suivants à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme complet de prévention et d'intervention en cas d'urgence :
- La gestion du programme de sécurité publique/service d'urgence portera avant tout sur la prévention rationnelle des accidents et sur les mesures d'intervention, selon les exigences du mandat.
- L'exécution du programme se fondera sur une méthode exhaustive d'identifier les dangers et de gérer les risques.
- La priorité absolue ira aux programmes de prévention des accidents.
- La santé et la sécurité des visiteurs seront prises en ligne de compte dans la planification, la conception et l'exploitation des installations et activités que le parc offre et met en vedette.
- Parcs Canada et les visiteurs du parc assumeront la responsabilité partagée de l'utilisation sécuritaire du parc.
- Selon le contexte propre au parc, ce dernier définira des niveaux de service appropriés en fonction d'une méthode uniforme partout au Canada et de normes reconnues à l'échelle nationale.
- On mettra sur pied un programme d'information qui donnera aux visiteurs des renseignements pertinents en matière de sécurité publique.
- On s'assurera du respect de normes nationales touchant la formation et le matériel du personnel d'intervention.
- Les principes et les pratiques propres à la gestion des risques courus par les visiteurs seront utilisés en vue de réduire au minimum les incidences aussi bien sur



Services publics additionnels

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

la qualité des expériences vécues par les visiteurs que sur les milieux naturels et culturels.

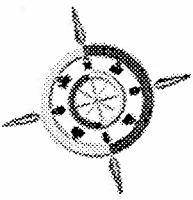
- Là où il le faut, les ententes actuelles seront améliorées et de nouveaux protocoles d'entente seront mis au point avec les organismes pertinents, en vue de gérer la sécurité publique de façon coordonnée.

13.2 Services offerts aux personnes handicapées

Parcs Canada assurera aux personnes handicapées un accès raisonnable à Fathom Five. Des services et des installations spécialisés seront fournis comme il convient. La planification se fera conjointement et en partenariat avec les groupes de défense qui représentent les intérêts des personnes handicapées et connaissent leurs besoins.

Lignes directrices :

- Un plan d'accès a été élaboré et mis en oeuvre conjointement et en partenariat avec les groupes qui s'intéressent aux besoins particuliers des personnes handicapées.
- Le plan de services du parc tiendra compte de l'orientation fournie dans le plan d'accès pour l'élaboration de la stratégie à long terme visant les besoins des personnes handicapées. Cela garantira que le parc offre aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap auditif ou visuel des occasions de connaître les principaux thèmes du parc et de faire l'expérience d'un éventail représentatif des activités récréatives et éducatives offertes au parc. Pour y arriver, on offrira aux visiteurs des forfaits intégrés et accessibles de services et d'installations.



14.0 INTÉGRATION RÉGIONALE

Parcs Canada reconnaît que les parcs nationaux et les collectivités ou les régions qui les entourent exercent une influence réciproque qui prend bien des formes. Parcs Canada s'engage à gérer et à exploiter ses sites dans le contexte plus global de la région où ils s'insèrent. Pour respecter cet engagement, Parcs Canada doit être sensible aux préoccupations locales et collaborer avec d'autres organismes et organisations en vue d'atteindre des objectifs mutuellement acceptables. Parcs Canada croit que, en travaillant main dans la main, la région et le parc retireront des avantages de leur collaboration.

Le parc marin national Fathom Five a été désigné aire centrale de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara, créée en février 1990. Par conséquent, Parcs Canada a une responsabilité internationale, en plus d'une responsabilité nationale et régionale, de conserver et de protéger les ressources patrimoniales de l'aire marine de conservation. En sa qualité d'aire centrale, Fathom Five participe aux stratégies de conservation durable régionales et favorise l'écotourisme de la région. En outre, les résidents locaux profitent des occasions qui leur sont offertes sur les plans des loisirs et de l'interprétation. La région profite aussi d'autres retombées économiques comme des emplois, des achats et divers besoins opérationnels qu'il faut combler. Le savoir-faire, le matériel et les installations de Parcs Canada peuvent également être mis à contribution pour aider à régler des questions d'intérêt mutuel pour la collectivité et Parcs Canada.

Par le biais des processus naturels, Fathom Five influence la région avoisinante et subit aussi l'influence de celle-ci. Les ressources de l'aire marine de conservation sont touchées par les aménagements de l'homme et par les processus naturels qui se déroulent à l'extérieur de ses limites, l'inverse étant vrai aussi. En raison de la nature de l'aire marine de conservation, les problèmes transfrontaliers préoccupent davantage.

Le parc marin national Fathom Five possède des atouts uniques qui viennent rehausser la région dont il fait partie. Il s'agit notamment :

- de ressources naturelles d'importance nationale
- de ressources culturelles d'importance nationale

- des occasions sans pareil de pratiquer la plongée en apnée autonome et d'autres activités marines connexes
- un savoir-faire spécialisé en matière d'interprétation permettant de mettre en valeur les ressources importantes de Fathom Five
- l'accent mis sur la préservation et sur les occasions offertes aux visiteurs de mieux comprendre et mieux apprécier l'environnement marin
- un milieu relativement naturel propre à favoriser l'appréciation de l'aire marine de conservation par les visiteurs.

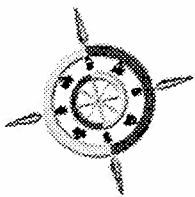
L'intégration régionale suppose une collaboration et une liaison permanentes avec les autres organismes fédéraux, la province, les autorités municipales et régionales, les associations d'affaires et de tourisme, les organisations non gouvernementales, les Premières nations et les résidents locaux. L'aire marine de conservation doit entretenir des rapports avec différents intervenants de la région où elle s'insère.

Parcs Canada collabore avec des particuliers et des groupes par le biais de diverses formules de partenariat, dont des associations coopérantes, des ententes de bénévolat et des ententes de coopération.

Les associations coopérantes sont des groupes qui se consacrent à aider Parcs Canada à atteindre ses objectifs et à améliorer ses programmes, le plus souvent par des moyens que le public peut utiliser facilement. La Friends of Bruce District Co-operating Association (l'Association coopérante des Amis du district de Bruce) est un collaborateur actif depuis sa création en 1983 à titre d'association coopérante du parc provincial Fathom Five. Parcs Canada souhaite poursuivre cette collaboration profitable aux deux parties et prévoit que cette situation positive se continuera dans l'avenir.

Les bénévoles jouent aussi un rôle dans la valorisation des programmes de Parcs Canada. Fathom Five est lié depuis longtemps par une entente de bénévolat signée avec l'Ontario Underwater Council selon laquelle ce dernier assure une aide bénévole aux programmes d'enregistrement des plongeurs et de sécurité, ainsi qu'à d'autres projets.

Parcs Canada est aussi lié par diverses ententes officielles et non officielles avec des organismes de l'ex-



Intégration régionale

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

térieur. Ainsi, il existe depuis des années une entente officieuse de travail avec la Bruce Trail Association afin de fournir et de gérer des occasions de randonnées sur la piste Bruce. Un protocole d'entente est récemment venu officialiser cette entente.

Objectifs :

- Collaborer avec les organismes fédéraux, provinciaux, régionaux et locaux pertinents afin d'atteindre des objectifs communs et de régler des problèmes d'intérêt mutuel.
- S'assurer que les opérations de Parcs Canada et celles d'autres organismes de la région avoisinante se complètent mutuellement.
- Là où cela convient, créer des partenariats qui complètent et rehaussent les programmes de Fathom Five.
- Faire en sorte que les résidents de l'endroit et de la région comprennent mieux et apprécient davantage Fathom Five - et les buts, objectifs et stratégies de gestion qui y sont poursuivis - en leur donnant l'occasion de participer à la planification, à la gestion et à l'exploitation de l'aire marine de conservation.

Lignes directrices :

- Un comité consultatif a été formé afin de conseiller le directeur du parc sur les questions liées à la planification, aux opérations et à la gestion du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five. Le rôle du comité consultatif ne changera pas.
- Parcs Canada s'efforcera de gérer le parc marin national Fathom Five comme une aire centrale de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara et sollicitera la participation des représentants du parc dans les comités consultatifs appropriés.
- Parcs Canada maintiendra ses rapports avec la Commission de l'escarpement du Niagara et le ministère des Richesses naturelles en ce qui concerne les liens qui existent entre le réseau des parcs de l'escarpement du Niagara et Fathom Five.
- Un protocole d'entente a été signé avec Transports Canada (Garde côtière) en ce qui concerne la navigation et avec le ministère des Richesses naturelles pour ce qui est de la gestion des pêches. Parcs Canada respectera les dispositions de ces deux protocoles dans ses opérations de tous les jours. D'autres proto-

coles et d'autres ententes officielles et officieuses de collaboration viendront compléter le tout au besoin.

- On favorisera les discussions entre Parcs Canada et Transports Canada au sujet d'un éventuel transfert à Parcs Canada des terres dont la Garde côtière n'a plus besoin à l'île Flowerpot et à l'île Cove et peut-être aussi ailleurs.

Activités conjointes

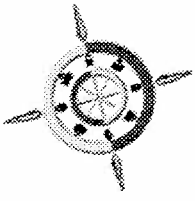
- Parcs Canada continuera de favoriser et d'appuyer le partenariat qu'il a avec la Friends of Bruce District Co-operating Association dans la réalisation de son mandat.
- On donnera aux bénévoles et aux groupes bénévoles, comme l'Ontario Underwater Council qui fournit des bénévoles depuis des années, l'occasion de participer à la réalisation des objectifs de Fathom Five.
- Parcs Canada examinera avec les Premières nations la faisabilité d'emprunter des artefacts culturels à des fins d'interprétation.

Collaboration locale

- Parcs Canada continuera d'encourager le secteur privé à fournir les installations et les services qui sont conformes aux objectifs de Fathom Five et qui rehaussent l'expérience des visiteurs qui viennent au parc. Parcs Canada collaborera avec les exploitants de bateaux d'excursion et de bateaux nolisés en vue de fournir au public des renseignements pertinents et exacts.
- Parcs Canada collaborera avec les propriétaires fonciers voisins et sensibilisera les visiteurs de façon que les droits des propriétaires privés soient respectés.

Compréhension accrue

- Des programmes seront offerts dans la région afin de mieux faire comprendre et apprécier les valeurs du parc. Parcs Canada participera aux activités communautaires régionales quand il conviendra de le faire.



Gestion des biens immobiliers

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

15.0 GESTION DES BIENS IMMOBILIERS

Les limites du parc marin national Fathom Five correspondent à celles de l'ancien parc provincial Fathom Five, sauf que les îles qui faisaient partie du parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne sont maintenant intégrées à Fathom Five. L'entente qui crée l'aire de conservation marine précise que l'Ontario transférera les terres et le lit du lac du parc provincial au gouvernement fédéral. Certaines îles de Fathom Five sont des propriétés privées et pourraient le demeurer. En outre, certains biens-fonds sont l'objet de revendications aux droits ancestraux non éteints des Premières nations.

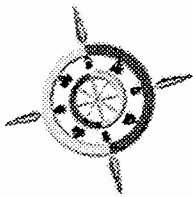
Lignes directrices :

- Conformément à l'entente fédérale-provinciale, des terres privées à l'intérieur des limites de Fathom Five seront achetées selon le principe de la vente de gré à gré.
- Parcs Canada ne se portera acquéreur d'aucune terre grevée par des droits de tiers. Parcs Canada

encouragera les négociations directes entre ceux qui détiennent des droits de tiers.

- Les limites de la partie terrestre de Fathom Five seront révisées pour inclure la propriété, en location, du cottage Kimball et sa cabane en bois rond, qui passeront du ministère des Richesses naturelles à Parcs Canada.
- Fathom Five n'accordera plus de nouveaux baux afin de faciliter une gestion plus efficace des terres publiques.

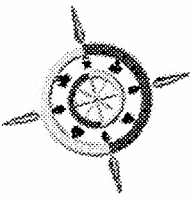




16.0 APPARENCE DES INSTALLATIONS

Lignes directrices :

- On veillera à ce que les structures soient conçues de façon à nuire le moins possible à l'aspect naturel de l'aire marine de conservation et à ce qu'elles s'harmonisent au style des bâtiments locaux.
- La conception et l'emplacement des installations garantiront un impact visuel minimum, surtout à partir des rives.



17.0 RECETTES

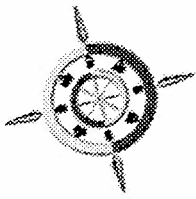
Comme la plupart des autres organismes gouvernementaux, Parcs Canada fait face à d'importantes compressions budgétaires. Afin de recouvrer une plus grande partie des coûts liés à la prestation des services dans le parc, Parcs Canada exigera des droits d'utilisation pour certains services. Parcs Canada s'assurera toutefois que les droits exigés sont justes et pertinents. Les recettes provenant de ces droits serviront à soutenir le programme de Parcs Canada.

Certains services offerts au parc sont nettement pour le bénéfice du public. La protection des ressources, par exemple, est faite pour tous les Canadiens et non pas seulement pour les visiteurs. D'autres services, tels que l'utilisation d'un terrain de camping, répondent à des intérêts privés ou personnels. Ces services sont gérés de façon à en recouvrer les coûts. En agissant ainsi, Parcs Canada fera en sorte que les droits exigés sont justes et pertinents.

Toute entreprise qui exploite un commerce dans un parc national doit détenir un permis d'exploitation de commerce. Cette politique sera appliquée au parc marin national Fathom Five.

Lignes directrices :

- Conformément à la politique sur les parcs nationaux, des droits peuvent être perçus pour certains services offerts dans le parc.
- On élaborera des directives opérationnelles qui orienteront la gestion des activités commerciales à Fathom Five. La capacité d'accueil des sites clés (île Flowerpot et certaines épaves, par exemple) et les impacts possibles sur l'environnement du parc seront pris en considération au moment de définir les directives.
- Les permis d'exploitation de commerces serviront à la gestion des opérations commerciales dans le parc.



Évaluation des incidences environnementales

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

18.0 ÉVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Comme l'exigent la Politique de Parcs Canada et le Processus administratif d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes présentés à l'examen du Cabinet, les propositions contenues dans ce plan directeur du parc ont été examinées afin d'établir leurs incidences environnementales. Le but de l'évaluation des incidences environnementales est de s'assurer que les conséquences possibles pour l'environnement sont étudiées dès les premières étapes du processus de planification, et que les initiatives qui découlent de la planification de la gestion du parc sont acceptables en ce qui concerne l'environnement.

Il faut noter que cette évaluation environnementale a été commencée avant l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et elle a donc été faite conformément au Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Il faut également noter que toutes les initiatives qui satisfont aux exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale seront soumises à des évaluations environnementales propres aux projets dès que les plans préliminaires sont disponibles.

Les initiatives de planification exposées dans ce document ont été évaluées par une firme d'experts-conseils en environnement. La première évaluation a été faite au niveau d'un examen environnemental préalable. Cet examen préalable a pour but de préciser l'importance des incidences environnementales possibles découlant d'un projet ou d'une initiative, d'identifier la nécessité d'atténuer ces incidences, de modifier la proposition, ou d'approfondir les examens. Des quarante-neuf concepts ou initiatives identifiés dans le plan directeur, six ont été jugés comme pouvant avoir des incidences environnementales négatives plus sérieuses. Ces six concepts ou initiatives ont été évalués à un deuxième niveau d'examen environnemental; ce sont les suivants :

- établir un inventaire de base des ressources aquatiques, y compris des études spéciales;
- recueillir des renseignements sur les ressources dans les sites qui sont environnementalement et culturellement fragiles, y compris des études biogéographiques des îles fragiles;

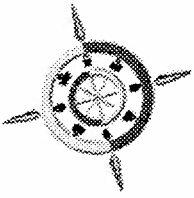
- réexaminer les limites du parc;
- préparer et mettre en oeuvre un plan de mouillage et d'amarrage pour le parc;
- fournir aux visiteurs une interprétation aux points d'accès public sur les rivages;
- finaliser et mettre en oeuvre le Plan de gestion des pêches (Lignes directrices de la gestion aquatique).

Les propositions ou les initiatives concernant l'établissement de l'inventaire de base des ressources aquatiques et la collecte des renseignements sur les ressources dans les sites environnementalement et culturellement fragiles ont reçu les priorités les plus élevées, de façon à ce que l'initiative ayant trait au Plan de gestion des pêches et les décisions concernant l'utilisation des terres puissent être préparées en se fondant sur des renseignements de base de qualité. Sans cet inventaire, les décisions de gestion provisoires concernant l'aménagement et l'utilisation pourraient avoir des incidences sur des ressources inconnues.

Les deux propositions ou initiatives concernant la préparation d'un plan de mouillage et d'amarrage pour le parc et l'interprétation des points d'accès public sur les rivages pourraient avoir des incidences négatives sur les ressources du parc, étant donné le manque de renseignements de base. Des données supplémentaires sur les environnements terrestre et aquatique sont nécessaires avant de faire ou d'agrandir des aménagements de mouillage et d'amarrage. De plus, l'élargissement des efforts d'interprétation doit être examiné à la lumière des priorités en matière de protection des ressources et de la demande par les visiteurs.

Le dernier concept ou initiative concernant le réexamen des limites du parc découle du fait que les limites existantes reflètent des priorités culturelles et politiques plutôt que des priorités ayant trait au maintien de l'intégrité écologique. Il apparaît également que les limites actuelles protègent plutôt les habitats terrestres que les habitats aquatiques. Les activités d'aménagement et d'utilisation à l'extérieur des limites existantes du parc peuvent avoir des incidences négatives sur des éléments précieux de l'écosystème qui chevauchent les limites du parc.

L'aménagement de la base des opérations maritimes et du centre d'accueil ont été évalués dans le cadre du plan



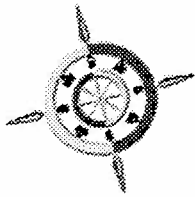
Évaluation des incidences environnementales

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

directeur du parc national de la Péninsule-Bruce, et les effets peuvent être atténués grâce aux mesures suivantes :

1) une sélection attentive de l'emplacement des installations, 2) le recours à des pratiques de génie et de construction respectueuses de l'environnement, 3) le choix du moment de la construction de façon à réduire au minimum les perturbations de la faune, 4) la remise dans leur état naturel des secteurs récupérés, et 5) l'éducation et le contrôle des visiteurs. Les incidences environnementales seront soigneusement évaluées au cours du processus de sélection des emplacements, et pour chacun des emplacements, on procédera à des examens environnementaux propres aux projets, conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

L'examen environnemental a permis de déterminer que, d'après les renseignements disponibles, les incidences environnementales liées au plan sont peu importantes. Cependant, les données disponibles sont insuffisantes pour évaluer de façon complète les incidences environnementales des diverses initiatives prévues dans le plan. Il faudra recueillir d'autres renseignements sur les ressources du parc marin national Fathom Five avant qu'on puisse élaborer des plans de gestion spécifiques et mettre en oeuvre les initiatives, de façon à s'assurer qu'ils n'entrent pas en conflit avec les objectifs du parc.



ANNEXE A

Messages du parc marin national Fathom Five

- Le parc marin national Fathom Five et le parc national de la Péninsule Bruce: sites centraux de la Réserve de la biosphère de l'escarpement du Niagara.

1. Écosystèmes régionaux :

Écosystème des basses-terres du Saint-Laurent/Grands Lacs: y compris l'isolement en raison de la géographie propre à la péninsule et l'incidence que cela a eu sur l'histoire naturelle et la présence humaine; l'aménagement du littoral; les conflits d'utilisation

Écosystème de la haute-péninsule Bruce: raison d'être de la protection du parc national de la Péninsule-Bruce; la structure et la fonction de l'écosystème, de Tobermory à Swan Lake; partenariats régionaux pour le protéger

2. L'histoire de Fathom Five :

- La navigation dans les Grands Lacs et les naufrages
- Les îles à l'embouchure de la baie Georgienne
- Le paysage marin à l'embouchure de la baie Georgienne
- Les Premières nations et la péninsule Saugeen

3. Agir pour l'environnement :

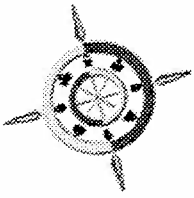
- Les principes de la gestion de l'écosystème
- La gérance de l'environnement : l'apport du gouvernement
- L'écocivisme : l'apport du public
- Des occasions de s'impliquer
- Les risques de vivre dans un milieu naturel: ours, serpents à sonnettes, feux de forêt, herbe à la puce et autres dangers

4. Enjeux environnementaux d'ensemble :

- Les Grands Lacs, le passé et l'avenir La perte d'habitats

5. Messages du Ministère :

- Le patrimoine canadien
- L'identité nationale
- Les parcs nationaux : leur finalité



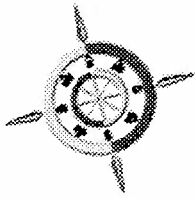
Annexe B

Plan directeur du parc marin national Fathom Five

ANNEXE B

Plans qui seront établis une fois le plan directeur approuvé

- 1• Plan de services du parc
- 2• Plan de conservation de l'écosystème du parc
- 3• Plan de gestion des collections du parc
- 4• Plan opérationnel visant l'amarrage et le quaiage
- 5• Plan d'aménagement sectoriel de l'île Flowerpot
- 6• Plan d'aménagement sectoriel pour la base terrestre de Fathom Five



ANNEXE C

Membres du Comité consultatif du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five

Le Comité consultatif doit avoir comme membres des représentants de groupes qui s'intéressent beaucoup au parc national de la Péninsule-Bruce et au parc marin national Fathom Five; il est donc représentatif des groupes auxquels appartiennent ses membres, plutôt que du grand public. Les membres du Comité ont pour tâche de protéger les intérêts de leur groupe; ils sont choisis par les groupes. La représentation auprès de ce Comité peut varier en fonction des besoins et du revirement des intérêts du public.

Dans le passé, les groupes suivants ont été représentés au sein du Comité consultatif :

Bruce Trail Association

Bruce Peninsula Sportsmen's Association

Bruce Peninsula Tourist Association

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada

Première nation chippewa de Nawash

Comté de Bruce

Friends of Bruce District Parks

Niagara Escarpement Commission

Ontario Underwater Council

St. Edmunds Property Owners Association

Première nation de Saugeen

Chambre de commerce de Tobermory

Canton de St. Edmunds

Upper Bruce Peninsula Sportmen's Association

Parcs Canada

Le Comité consultatif compte un président et un secrétaire.

